LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

FEVRIER 1732.



A LUXEMBOURG,

Chez Andre' Chevalier, Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXXII.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperials & Catholique, & Approbation du Commissire Examinateur,

AVIS AU PUBLIC.

Na grand soin de faire paroître ce fournal reguliérement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce fournal, qui en a seul le fond dépuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs fournaux Historiques, Politiques, Litteraires, & entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 16. vol. : Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 11. vol. & Lettres sérienses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, j. Tomes, io. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier fournal est extrêmement curieux,& la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Mémoires du P. Niceron un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique fur les Matieres du tems.

Février 1732.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses dèpuis le mois dernier:

Í. Es Libraires de Geneve, de compagnie avec le Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce journal, nous préparent une édition Latine du Dictionnaire des Cas de Conscience par Mc. JEAN PONTAS en 3. vol. in fol. dont le premier est déja imprimé. La beauté du papier & des caractères répondent à l'importance du Livre, de même qu'au merite de ceux qui y ont travaillé : On ne dit rien de leur rare sçavoir & de leur profonde érudition, parce que leur humilité encore plus grande nous prive du plaisir que nous autions de leur rendre cette justice. Il nous suffira d'avertir que ce sont de sçavans Ecclésiastiques, Docteurs en Theologie, & trésversés dans la Science des saints Canons. Cet ouvrage si respecté, & d'ailleurs si connu par quantité d'éditions Françoiles qui en ont été faires, est muni F 2

d'Aprobations autentiques & du Privilege de S. Ma Imp. & Cath.: L'Avis des Libraires qui y est mis en tête, donne au Lecteur une idée assez juste de son excellence. Nous avons crû devoir faire usage d'une traduction en François de cet Avis; comme la plus convenable à nos Mémoires, asin de la communiquer à ceux qui nous sont l'honneur de les lire. Voici ce qu'il porte.

I L seroit inutile de chercher à prévenir le public en faveur de l'Ouvrage qu'on lui annonce; le merite en a été universellement reconnu, & comme on n'a gueres vû de Livre plus utile & plus interessant, on en trouvera peu dont la réputation se soit mieux

foutenuë.

Le dessein de l'Auteur qui parut d'abord d'un goût nouveau, a merité par la commodité & les avanta-ges insinis qu'on y a trouvé, l'empressement avec lequel on continuë de rechercher son Ouvrage. Mais ce qui est bien plus essentiel encore, c'est qu'on n'a cessé, des qu'il a paru, de rendre justice à la sagesse & à la solidité des Décisions qu'il contient; la preuve la plus forte qu'on en puisse donner, c'est qu'un Ouvrage si important n'ait point excité jusqu'ici la censure, & le zele trop amer des differens partis; en un mot on ne l'accuse ni de relâchement parmi les plus severes, ni de rigorisme parmi les plus relâchés; celà seul, dans des tems si matheureux, pourroit persuader que l'Auteur a marché constanment sur les traces des plus sages Théologiens.

Ce n'est pas qu'on prétende absolument justifier toutes les Décisions d'un Recueil si immense; la Science des mœurs est trop vaste, és les diverses Matieres qui en font l'objet, sont trop épineuses, pour qu'on puisse esperer une égale exactitude dans un dessein d'une aussi longue haleine; mais toujours fant il convenir des Princes & C. Février 1732. 83 que de tous les Recuëils de Morale donnés jusqu'ict par les différens Casuistes, il n'en a point paru de

plus varié, de plus exact, de plus accompli.

La seule chose que des personnes trés judicieuses ont paru y désirer, c'est que l'ouvrage eut d'abord été donné en Latin. Cette Langue qui est plus universelle, és qui par la convient beaucoup mieux aux grandes sciences, devoit être préserée par pluseurs autres raisons, que l'Auteur lui même a senti plus d'une fois; souvent il a été obligé de s'exprimer en Latin, soit pour mieux menager toute la délicatesse de ses Lecteurs, soit pour ne pas trop prodiguer certains détails, qui ne conviennent pas également à tous.

Mais ensin, puisque des personnes également zélées pour le bien de la Religion & de la Societé, ont bien voulu s'appliquer à la Version Latine d'un Ouvrage si generalement utile, & si envié de toutes les Nations qui n'entendent pas le François: Nous avons crû faire plaisir au Public de lui annoncer cette Traduction, & de lui en faire d'abord sentir les princi-

paux avantages.

La Traduction qu'on promet, & à laquelle on travaille fortement, aura toute la clarté, & la précisson que démande un Ouvrage dont on ne seauroit

trop faciliter l'intelligence.

Outre la précision qui est naturelle à la Langue Latine, & qui abregeroit déja beaucoup cet Ouvrage, on comprend qu'il doit encore être plus court par le retranchement d'une multitude de repetitions qui ont paru necessaires dans le François, & dont la Version Latine dispense entierement; on entend par là cette soule de passages Latins que l'Auteur a cités, & qu'il a presque toujours repetés par la Traduction Françoise qu'il en a faite; car il sussimple de citér ces passages dans leur Langue, & tels qu'ils sont dans

les sources, à moins que leur obscurité n'oblige d'y

joindre quelquefois une Version plus claire.

Par la même raison on croit pouvoir se dispenser de repeter aussi souvent qu'on l'a fait dans le François, les Eloges & l'Histoire des Auteurs qu'on y a cités ; sans charger ainsi le Texte & le corps de l'Ou-Vrage de tant de choses étrangeres, on y supplée assez par la Table des Auteurs, qui en donne l'Histoire abregée, & qu'on mettra à la tête de la Version Latine, comme elle est dans le François : A ces petits changemens prés, qui ne peuvent que tourner à l'utilité publique, en rendant l'Ouvrage plus débarassé és plus court; on promet pour le fond, & pour tout ce qui peut être de quelque consequence, une entiere fidelité, & l'exactitude la plus scrupuleuse. se trouve, comme il n'en faut pas douter, quelques décisions qui paroissent moins justes, on aura soin de le faire remarquer par de courtes Notes d'un different caractere, qu'on mettra à la fin des Articles dont il sera question; ce qui sera un nouvel avantage trésconsiderable de cette Version ; qui contribuera par là à la perfection de l'Ouvrage, sans toucher aux sentimens de l'Auteur : en quoi elle fera par consequent de beaucoup supérieure à certaine Version qu'on projette, dit on, en Italie, où l'on se propose de reformer les décissons qui ne sont pas dans le goût de la Discipline Ultramontaine : ce qu'on ne sauroit faire sans défigurer l'Quorage, & lui ôter son principal mérite.

II. Le même André Chevalier débite actuellement les Satyres & autres Oeuvres du fameux Poète Regnier, mises en ordre avec des remarques au bas de chaque page; certe nouvelle édition correcte de 1730. sembloit être dûe aux Poèsses de ce grand Homme, comme contenant quantité de faits histosiques, & d'allusions que l'éloignement des tems

avoit

III. Dans le Thesaurus Antiquitatum Germanicarum, Mr. Trever sait entrer ces 218. Auteurs ou Ecrits, qui sont une suite des 138. autres inserés dans deux de nos Journaux. * Les Doctes ausquels il continue de communiquer ici son plan, lui seront sçavoir s'il y a à ajouter ou à retrancher dans cette

lifte.

De singulis Populis Veterum Germanorum.

139. Hertiinotitia Populorum Germania antiqua.

140. Peutingetus de Populis, qui in Imperium Remanum irruerunt.

141. Otton. Sperlingii Boreas.

142. Schubart de ortu Gothorum.

143. Laur. Notmann de origine Gothorum.

144. Salanus pro veris & antiquis Gothorum Sedibus asserendis.

145. Jac. Severi Oratio de Hyperboreorum eminentia.

146. Petreius de origine Gothorum & Cimbrorum.

147. B. Rhenani origines Gothice.

148. Bocleri Theodoricus Ostrogothus.

149. De Gyllenbarg de Regno Westgothorum in Hispania. †

* Voyez les pag. 161. de Septembre & 309, de Novembre 1730.

† Ce qui répond au nombre 150. manque dans l'Ori-

- 151. Leibnizzii Disquistio. Utrum incolarum Geronania inferioris aut Scandia ex alterius initio profestos verismilius sit judicandum.
 - 152. Stiernhielmii Anti-cluverius.
 - 153. Wollenius de Republica Amazonum.
 - 154. Sundius de Patria Amazonum.
 - 155. Kolthoff de imperio Amazonum.
 - 156. Gunlingiana de Amazonibus.
 - 157. Nic. Mareschalcus de Herulis & Wandalis.
 - 158. Hesselius de Wandalis.
- 159. Anon. Rostoch. de antiquitate & situ Herulorum ac Wandalorum.
- 160. Proemsius de Wandalorum in Africa, im-
 - 161. Masii Antiquitates Meclemburgenses.
 - 162. Tonner de Regno Longobardorum in Italia.
- 163. Wattangus de Regno Longobardorum in Italià.
- 164. Aegid. Vander Mylen de antiqua Pomeranorum Republica.
 - 165. Hartknoch de originibus Pomeranicis.
 - 166. Hartknoch de originibus Prussicis.
 - 167. Erasmus Stella de Borusse antiquitatibus.
- 168. Hanckii antiquitates de Silesiorum nominibus.
 - 169. Hanckius de Silesiorum majoribus.
- 170. Sommeri Regnum Vanianum, sive de antiquâ Silesiâ.
- 171. Reineccii recensio Populorum Slavicorum in Germania habitantium.
 - 172. Schuttzfleisch de rebus Slavicis.
 - 173. Krugerus de Serbis.
 - 174. Eccardus de numo Attila genuino.
 - 175. Roth Attila Hunnorum Rex.
 - 176. Callimachi Attila.
- 177. Polkawa de Hevellorum clade.

des Princes &c. Février 1732. 178. Beckeri Livonia, Livonorum veterum na-

turam, Rempublicam, &c. exponen:.

179. Suffeidus Petti de Frisiorum antiquitate & origine.

180. Pikatt de absconditis Frista antiquitatibus.

181. Schild de Chaucis.

181. Eggeling ae Chaucis.

183. Lindenbrogii Historia Chaucorum.

184. Alex. Torquari Prolegomena de Cimbris corumque fortitudine & rebus gestis.

185. a. Cellarius de Cimbris & Teutonibus.

185. b. Pontanus de bello Cimbrico.

186. Lindenbrogii Chronica belli a Romanis Marii tempore per Octennium gesti.

187. Rapin Diff. sur les mœurs, la Religion & la

Langue des Anglo-Saxons.

188. Jo. Andr. Angelini Bontempii Istoria del l'origine de Sassoni.

189. Sheringham de Anglorum gentis origine.

190. Reineccius de origine Saxonum.

191. Christ. Henr. Weislins de Saxonum origine.

192. Schuttzfleisch. de antiqua Saxonum dignitate.

193. Westohali Natales Saxonum Transsylvania.

194. Laur. Zoppelrini origines & occasus Trans-Syl Vanorum.

195. Franckii origines Nationum prasertim Saxonicarum in Transsylvania.

196. Rolevinck de Westphalorum sive antiquo. rum Saxonum situ ,moribus , virtutibus , & laudibus.

197. Sagittarius de nomine Westphalia.

198. Hamelmann. de Populis olim in Westphalia.

199. Winckelmanni de Saxonum & Weftphalorum rebus gestis, ante & circa tempora Wittekindi.

200. Meinders de libertate Saxonum sive Westphalia. *ે સ*ક્ક્ષ

201. Neuwaldus de antiquis Westphalia colonis.

202. Lindenbrogii Chronica rerum per Arminium, gestarum.

203. Schuttzfleischii Arminius.

204. Ulrici Hutteni Arminius.

205. Gundlingiana de Quintilio Varo.

206. Rechenberg de Italo Cheruscorum Duce.

207. Reineccius de Angrivariis & Angaria.

208. D. G. Moller de Angaris.

209. Laurentii origines Thuringica.

210. Reinhardi antiquitates Thuringica.

211. Zollmann de Thuringorum origine.

212. Winckelmann von Anfang, und Ursprung der Thuringer.

213. Reineccius de origine Misenorum.

214. Waldenfels de Voigtlandis Nariscis.

215. Goldmeier von Ursprung der Hessen.

216. Arnoldus de Hermunduris.

217. Andr. Paars Catti aborigines Batavorum.

218. And. Paars Katwikse outheden.

219. Estor de Mattiacis.

220. Sabini Comment. de appellatione, situ, meribus Populorum Marchia Brandenburgica.

221. Rulpisii Ariovistus.

222. Cellarius de bello adversus Ariovistum.

223. Struvii notitia Suevia antiqua.

224. Wachteri origines Alemannorum.

225. Schopflini Alemannica antiquitates.

226. Schuttzfleisch. de veterum Regno Populoque Burgundionum.

227. Pontani origines Francica.

228. Vertot origine des François.

229. Leibnitz de origine Francorum cum notis Eccardi.

230. Gundlingiana dubia contra Leibnitz cum resonso Leibnitzii.

231.

- 231. Richardus de Francorum Saliorum origine.
- 232. Hertii notitia veteris Francorum Regni.
- 233. Schonhouen de origine & sedibus Fran-
 - 234. Gobelii Francorum natales.
 - 235. Reineccii origines Francorum.
- 236. Herm. Nucnarius de origine & sede Fran-
- 237. Nic. Vignetius de statu & origine veterum Francorum.
 - 238. Cluverius de Francis & Francia.
 - 239. Ludewigii Historia Saxonia à Francis subacta.
 - 240. Meier de Bojorum migrationibus.
 - 241. Leibnitz de veteribus Boiis.
 - 242. Bebelius de Triboccis.
 - 243. Obrechti Prodromus rerum Alsaticarum.
 - 244. Schminck de Adalrico, sive Duce Alsatia.
- 245. Broweri Proparasceve Annalium Treviren-
- 246. Lud. Schmidts Schatzkammer der Nederlan, dischen outheden.
 - 247. Malbrancus de Morinis.
 - 248. Leodius de Tungris & Eburonibus.
 - 249. Grotii antiquitates Batavia.
- 250. Gronovii Oratio de tempore immigrationis Batavorum in Insulam suam.
 - 251. Picardus de prisca Celtopædia.
- 252. Sperlingii Diss. de origine veterum Gallarum à Dite.
 - 253. Boxhornii origines Gallica.
 - 254. Gosselini Historia Gallorum veterum.
 - 255. Ramus de moribus veterum Gallorum.
- 256. Lacarki Historia Coloniarum à Gallis emissprum.
 - Le Pere du Menil, ci devant Chancelier de l'Université

l'Université Catholique de Strasbourg est Auteur d'une Histoire Eccléssastique, Litteraire, Natutelle, & Civile, d'un goût particulier & fort estimée : elle est nouvellement imprimée à Cologne en 4. vol, in folio, sous ce têtre, Doctrina & Disciplina Ecclesia ipsis verbis Sacrorum Codicum, Conciliorum, Patrum, & veterum genuinorum Monumentorum secundum seriem temporum digesta & exposita studio ac operà R. P. Ludovici du Menil, Societatis Jesu Presbiteri, S. Theologia Doctoris, & alma Catholica Universitatis Arg. Cancellarii. On a mis à la fin en propres termes les citations du Grec les plus importantes, & tous les Index nécessaires faits avec

un grand foin.

90

V. On trouve chez Plaignard à Lion une seconde Edition de la Bibliotheque Jansénienne, corrigcé & augmentée de plus de la moitié. C'est une seconde ébauche d'un Ouvrage qui pourra devenir considerable, & de plus en plus interessant ; l'Auteur ne s'y engage encore qu'à rapporter les titres des principaux Livres sansénistes, ou suspects de sansénisme ; il démasque dans des Notes critiques , des Auteurs qui s'étoient célés ; il y rend compte des jugemens qui en ont été portés. & des traits de Doctrine par lesquels ils ont merité ces jugemens; il a joint aux Livres Jansénistes, à cause de l'affinité de Doctrine, les Livres Quiéristes ; car rien n'est tant ami de l'inaction des Quiétiftes, que le système Jansénien d'une nécessité continuellement imprimée ou par la grace, ou par la cupidité. En effet, si l'on est toujours mû, ou par une charité, ou par une cupidité, l'une & l'autre si nécessairement prévenante, & si invincible qu'on ne puisse ni l'éviter. ni la fruster de son effet, l'inaction des Quiétilles n'est-elle pas le seul parti à prendre, ou même le seul possible? Et d'ailleurs si tout le libertinage Quicuste

des Princes &c. Février 1732. Quiétifte est un tissu d'actions nécessitées & inévitables, comme le Jansénisme l'établit, ne peut-il pas paroître aux Quiétiftes & excusable & permis? C'est à quoi les Jansénistes ne repondront jamais. Enfin l'Editeur a encore ajouté une Bibliothéque Anti-Jansénienne. Ce Livre grossira & se perfectionnera. Il grossira par les additions, dont tous les jours, de nouveaux ouvrages fournissent la matiere, & par un nombre infini de brochures importantes, dont les tîtres ont été ici omis. Il se perfectionnera, parce que l'on y rangera les Livres ou leur tître, de maniere à les faire aisément trouver par le Lecteur. Par exemple, on met sous L. S. Le S. Augustin victorieux, &c. La Sainte Bible traduite en François : La Sainte Virginité, &c. Sancti Leonis Opera : fous L. N. Le Nouveau Testament traduit, &c. sous le C. Cornelii Jansenii Augustinus, &c. au lieu qu'il est naturel de les chercher par les noms, Augustin , Bible , Virginité , Leon , Testament, Jansenius. Il paroit même que le Livre de Jansénius ne doit pas être confondu dans la foule. & qu'il le faloit mettre à la tête de tous les autres, dont il est l'objet & la source. De plus on donneta aparenment les tîtres plus ordinairement en leur Langue propre & en entier, avec leurs circonstances du lieu & de l'année de l'impression, du nom de l'Imprimeur, de l'Auteur, &c. On s'y fera une loi de donner la premiere fois que l'on parle d'un Auteur, l'abregé de sa vie, & à chaque Livre, l'histoire & les catastrophes de ce Livre. Deux tables sont encore à souhaiter; une des Auteurs, qui renverroit à chacun de les Livres; & l'autre des Matieres, qui renverroit à chaque Livre où elle est traitée. Par ce moyen premierement on verroit d'un coup d'œil tous les Ecrivains du parti, & l'on connoitteir ailement tous les ouvrages de chacun; Secondement secondement l'on scauroit en un moment, tous les Livres du parti où est traitée la matiere sur laquelle on voudroit s'éclaireir. C'est-là le sentiment de quelques Scavans connoilleurs, & surtout des judicieux Auteurs des Mémoires mensaux pour l'Histoire des sciences & des beaux Arts. L'Editeur peut selon la méthode nouvelle, se recommander au Public, pour en recevoir par les Livres périodiques,

les mémoires qui lui manquent.

VI. Il y a à vendre chez le Sr. de Rivry, rue Quinquempoix à Paris, une pièce de méchanique des plus curienses : C'est un Moulin à vent d'un pied & demi de diamettre, dont les aîles tournent : on entend même le grain moudre, le Meunier ouvre sa poite, marche & ôte son bonnet. sur la Lucarne il y a un char qui tient un rat, & s'enfuye sur la Prairie. On voit au bas un Troupeau de mourons, qui se dispersent les uns des autres paissans l'herbe, & suivis d'un Berger qui les frappe à coups de houlette, & son chien tournant la tête fait rassembler son Troupeau.

VII. Quoique le Sieur Chevalier ait par diffé. tentes repules, prié ceux qui lui font l'honneur de prendre chés lui les Clefs du Cabiner par an, de vouloir bien lui payer, ou faire payer ce qui lui est dub jusques & compris le mois de Décembre dernier 1731. pour lui épargner les soins & la peine de tenir differentes nottes à ce sujet ; il se trouve cependant qu'il n'y a encore que la moindre partie de ces Messieurs qui ait en égard à sa priere : c'est ce qui l'oblige d'avertir ceux qui sont en retard, d'y satisfaire; faute dequoi il sera obligé de les rayer de sa Liste.

Le même réitere au Public, qu'il distribuë actuellement les Souscriptions, pour les Annales du monde , ou l'Histoire universelle . Sacrée , Ecclésiastique des Princes &c. Février 1732. 93 Profane, en 3. volumes in 4°. dont le plan se trouve inseré tout au long dans le Journal du mois passé.

VIII. Le mot de l'Enigme du mois passé est le

Flux & le. Reflux.

ENIGME.

E la chair des mortels nos cinq bouches sont pleines,
Et nous en joüissons en hyver à souhait:
Si nous perdons un frere, alors chacun nous hait,
Nous jettant en un coin au rang des choses vaines:
Dociles nous faisons par ordre des humains
Presque tout ce qu'ils sont avec leurs propres mains.

IX. Metz. L'Ode suivante par où nous finissons notte Article de Litterature, sur présentée le 20. Décembre dernier, à Monseigneur l'Evêque de cette Ville, qui quoi qu'ennemi des louanges, n'a pas laissé de la recevoir avec beaucoup de bonté : elle est de la composition de Mr. Clerginel, Avocat au Patlement de Metz. Nous n'hésitons pas de le nommer ici, sur ce que des gens de bon goût ont honoré cette pièce de leur aplaudissement.

Ode à Monseigneur l'Evêque de Metz, Duc & Pair de France.

Avantes Nymphes du Permesse.
Animez moi de vos leçons;
Je veux soûtenir la noblesse
De vos immortelles Chansons:
Dans le doux transport qui m'inspire;
Je pense déja que ma Lyre

Traînant

Traînant les Rochers & les Bois,
De la Mozelle jusqu'au Gange,
Va faire entendre la louange
Du Grand Prélat dont j'ay fait choix.

COISLIN l'ornement de cet âge, Ge fut pour nous un grand bonheur, Quand des Monarques le plus sage Te choisit pour nôtre Pasteur: On vit d'abord ta vigilance A cultiver dans la Science Tous les Membres de ton Clergé; Aussi, dans tes dostes Ecoles, Nourri des divines paroles,

Tendre Pere pour tes Oüailles,
Pour elles tu prens mille soins;
Leurs maux déchirans tes entrailles,
Tu sournis à tous leurs besoins :
Touché du désordre des filles
Out deshonorent leurs familles,
Tu les relegues dans un lieu,
Où ne voyans qu'un bon exemple,
Leur cœur souillé devient le Temple
De l'amour qu'on doit au vrai Dieus

Pour la guérison du Malade
Dénué de soulagement;
Ta charité te persuade
De faire un vaste logement;
Il y trouve avec abondance
Par ton admirable prudence
Qui sur ses maux jette les yeux;
Tout le secours qu'il peut attendre
Et qui doit te faire prétendre
Une Couronne dans les Cieux,

Par les voix de la renommée
Qui vole en cent Climats divers,
Ta vertu se trouve semée
Dans tous les coins de l'Univers;
Pour la garantir des naufrages,
Esfets des dangereux orages
De cet Ocean où tu cours;
La pieté, ce sage guide
Te prête son secours solide
Contre les vices de nos jours.

Dans fes yeux la grace allumée
D'un feu pur & brillant d'apas,
Te fait d'inutile fumée
Traiter tous les biens d'ici-bas;
Ton cœur ne connoît leur usage
Que dans le glorieux partage
Qu'il en accorde aux malheureux;
Combien languiroient dans les chaînes
Qui sont délivrez de leurs peines,
Par les dons qu'il verse sur eux?

Là, nons voyons des Seminaires Fondés pour le Clerc indigent, lci, de pauvres Monasteres Enrichis par ton zele ardent; Tel que, dans sa vaste carriere; Le Soleil fournit sa lumiere Aux differentes Nations; Telles tes bontež secourables

* A la naissance de Monseigneur le Dauphin, il a payé les dettes d'un grand nombre de Prisonniers qui ont été mis en liberté.

WING SHA

S'étendent sur les miserables De toutes les conditions.

Des doux effets de ta largesse Quels sont ces nouveaux Monumens? Tadmire ta haute sagesse had the sale subject Dans ces superbes Bâtimens De cet Ocean on Ils font refleurir notre Ville Et sont le désirable azile Du Soldat qui nous déplaisoit, Quand logé dans notre demeure, Il dressoit un piege à toute heure A nos filles qu'il seduisoit. ****

D'an feet par 64. Mais de quelle affreuse misere. Par-là, le pauvre est soulagé! Il ne plaindra plus son salaire Aux Soldats souvent partage A convert d'ailleurs des allarmes. Des bruits, des troubles, des vacarmes Causez par ces Hôtes fâcheux; Il benit la source féconde Qui le fait jouir dans ce monde D'un état qui comble ses vœux.

Pandis pan le Cortinat Voulans consacrer la mémoire De ce dernier de tes bienfaits, Nous élevons au Ciel ta gloire Qui ne s'effacera jamais. Parmi des accords magnifiques, Déja l'on chante des Cantiques Dans le Temple du Dieu jaloux ; Là, nos cœurs ravis en extase Lui demandent pour toute grace Que tu vives cent ans pour nous.

Dans ce jour de réjouissance,

Qui ne se dispute l'honneur

Détaler la reconnoissance

Qui le penetre jusqu'au cœur à

On n'aperçoit que feux de joye a

Que coupes ou chacun se noye:

Mais quoique nôtre vain pouvoir

A ton sujet ose entreprendre,

Doit il esperer de te rendre

Ce qu'exige nôtre devoir?

O Toi, qui par ton grand courage;
A travers les Ondes du Rhin;
Te fis un glorieux passage
Qui nous mit des Palmes en main;
Que dis-tu Hèros magnanime,
Lorsque du Ciel tu vois l'estime
Que l'on porte à ton Héritier;
Dont les travaux Apostoliques;
Des Prélats les plus héroiques
Tracent le penible sentier?

Mais ce qui doit te fatisfaire,
C'est de le voir si détaché
Des soins que l'on prend de lui plaire;
Que son cœur n'en est point touché.
Son air respectable & modeste,
Où brille une vertu celeste,
Aujourd'hui nôtre unique appuy;
Est un témoignage sidele
Qu'un jour il sera le modele
De ceux qui viendront aprés lui,

ARTICLEIL

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. C Eville. La Cour reçoit de frequens Exprés de l'Infant d'Espagne Duc de Parme, avec avis que Son Altesse Royale continué son voyage d'Italie en parfaite santé, & avec beaucoup de latisfaction par rapott aux grands honneurs qu'on lui fait dans toutes les Villes par où elle passe; qu'elle ne s'étoit arrêtée que deux jours à Barcelonne, où le Marquis de Risbourg, Gouverneur de la Catalogne l'avoit recu avec beaucoup d'éclat; & qu'elle fait état d'arriver vers le milieu de Janvier à Antibes, pour être de là transportée à Livorne. nouvelle Garde du Corps qu'on a formé pour ce Prince, a dû aller l'attendre à la premiere de ces Villes ; 60. tant Exemts, qu'Officiers subalternes, Cadets & Soldats de cette même Garde partirent d'ici à ce sujet le 14. Novembre: Dom Lelio Caraffa, leur Capitaine, aprés s'être couvert devant Leurs Majestés comme Grand d'Espagne, les a suivis avec le Comte de Triulzi qui en est Lieutenant, & le reste des Officiers; mais comme le Roy a été informé depuis que ces Gardes n'ont pû joindre Son Altesse Royale, on a envoyé ordre à un certain nombre des proptes Gardes de Sa Majesté qui accompagnent l'Infant Duc, de le suivre à Livorne, & d'y rester même jusqu'à l'arrivée de ceux dont on vient de parler.

II. Ce fut le Prince Jacsi, fils du Prince de Campo Florido, Viceroi de Valence, qui apporta

des Princes &c. Février 1732.

le 19. avis au Roy que 2000. Espagnols avoient été introduirs dans Livorne, & qu'on faisoit à son. départ la repartition de ceux qui devoient être envoyés en diverses autres Places de la Toscane; Ce Seigneur arriva ici en poste dépêché par le Comte de Charni, Commandant en chef les Troupes d'Espagne en Italie, & le Roy l'a nommé pepuis Brigadier de ses Armées. Le 22. Sa Majesté envoya à Mr. Keene, Ministre de la Grande-Bretagne, son portrait enrichi de brillans pour la valeur de 25000. pieces de huit, dont Elle fait present à l'Amiral Wager, en consideration de ses grands services & de la sage conduite qu'il a tenue dans l'expedition d'Italie; & Mr. Keene envoya le lendemain ce présent par un Exprés à Gibraltar, où cet Amiral étoit attendu pour lors avec son Escadre. Ce Monarque a nommé aussi le Marquis de los Balbases, pour aller à la Cour de France en qualité de son Ambassadeur : à l'Evêché de Coria, le Chevalier de Fuenclava, frere du Comte de ce nom, qui a pareillement été fait Grand d'Espagne de la premiere classe : Dom François Ocampo, Lientenant - Gouverneur de l'Infant Dom Philippe; & le Comte de Gavia, Gendre du Marquis del Surco, Gentilhomme de la Chambre du lit de ce Prince.

111. Cadix. Il n'étoit encore arrivé en cette Ville vers le milieu de Novembre que cinq Gallions; mais sur l'avis qu'on a reçu que la Capitane & les autres Gallions ont relâché à Porto-Rico en Amerique pour s'y faire radouber du dommage qu'ils ont souffett par l'ouragan dont on a parlé le mois deroier, on a chargé sur deux Vaisfeaux de guerre qui vont chercher ces Bâtimens, des mats & autres choses dont ils peuvent avoir befoin. Le Conseil du Commerce a déja prié par écrit la Cour d'ordonner qu'on distribuât aux inte-

resses l'argent qui a été à bord des Gallions arrivés, sans attendre ceux qui manquent; mais on
doute qu'elle y sasse une reponse savorable. L'Indust,
en a cependant été reglé sur le même pied que celui
de la Flotille revenue de Vera-Crux, sçavoir, à
environ 15, pour cent, y compris les frais du transport : on payera le même Indust sur les effets des
autres Gallions qu'on attend encore; mais à l'avenir
eette Taxe ne doit pas exceder 8, pour cent. On a
achevé la distribution du trésor qui a été apporté
par la Flotille ici mentionnée, les Vaisseaux d'Assogues, & ceux de Buenos-Ayres.

On travaille en diligence à équiper six Vaisseaux de guerre, sans qu'on sache encore leur destination: Deux de ceux qui ont aidé à faire l'introduction des Troupes de cette Monarchie dans la Toscane, sont revenus; & l'on attend incessamment les autres commandés par l'Amiral Mari.

IV. Portugal. Outre le bonheur d'une paix profonde dont les Sujets de Sa Majesté Portugaile se grouvent environnés, un Commerce florissant les comble encore de ses plus grands avantages : Ces riches cargailons puilées dans des mélors qui ne font ouverts qu'à cette Nation fortunée, nous convainquent de sa félicité : elles arrivent frequenment: dans moins de 15. jours huit Navires de Marinhao, tous charges de Sucre & de Girofle, un Vaisseau nommé le Licence , & la Flotte de Rio de Janeiro sont entrés dans le Tage : le Licence, venant de la Baye de Tous les Saints, avoit sur son bord 3531. ropleaux de Tabae, 2 72. caisses de Sucre . & beaucoup d'autres Marchandises : on voit une liste exacte des prétieux effets dont la Flotte de Rio de Janeiro étoit chargée ; ils confistent en ce qui suit, sçavoir , 143. arobes, 37. marcs , 38. onces & 17. grains d'or non moneye, un million 118. mille

des Princes & Février 1732. 101
697. cruzades d'or monoyé, 102. mille cruzades d'or confisqué à des Contrebandiers, & une boëte de diamans revêtue de vetours rouge, le tout pour le Roy; & pour le compte des particuliers, 24. millions 117. mille 697. cruzades, avec 220. arobes d'or, 40 mille Cuirs de Buenos Ayres, 4000. caisses de Sucre, & une grande quantité de côtes de Baleine, &c. de sorte qu'on peut dire, sans craindre de blesser la verité, que jamais aucune Flotte du Brezil n'avoit apporté en ce Royaume d'austi grandes richesses en or, que celle-ci.

Sur la representation faite à la Cour par les proprietaires du Sel, qu'il leur étoit impossible de vendre cette consomption au prix qui leur a été taxé, le Roy a envoyé à Setubal deux Commissaires pour prendre une connoissance de la quantité de Sel qu'il y a, asin de lui en faire un sidele ra-

port.

Immédiatement aprés que Sa Majesté eur ouvert les Lettres qui lui ont été remises par les deux Couriers dépêchés de Rome à Lisbonne, par le Pape & le Cardinal de Cinfuegos, pour y porter la nouvelle que Monsieur Bichi avoit été élevé au Cardinalar, Elle en donna part au Public par des affiches; Elle fit aussi récouvrir le Tribunal de la Nonciature, au bruit de plusieurs petits Mortiers, & pendant cing jours confecurifs il y a eu des réjouissances publiques par toute la Ville. Ce Monarque ayant envoyé à Genes du tems du feu Pape Innocent XIII. un Buffet d'or, pour en faire present à ce Pontife, au cas que l'accommodement des differends entre les deux Cours, vintà le faire lous lon Pontificat, on affure que ce Bufer sera presenté au Pape Regnant par le Cardinal la Motha, qu'on doit envoyer à Rome au Printems prochain. ARTH

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

Ome. Le 18. Novembre le Cardinal Doria. Archevêque de Benevento fit ici son entrée publique par la porte de St. Fean, avec un cortege de 74. Carosses: Son Eminence étant arrivée au Quirinal, le Cardinal Corsini l'introduisit auprés du Pape, qui la reçut avec de grandes marques d'affection & d'estime : ce jour-là les deux Couriers dont on vient de parler revintent de Lisbonne, avec avis que le Roy de Portugal avoit résolu d'envoyer un Cardinal au St. Pere, pour le remercier de la Promotion de Monsieur Bichi, & un Ministre Séculier, qui est le Marquis Dom André de Mello, pour y résider avec le caractere de son Ambassadeur : Sa Sainteré a témoigné là dessus beaucoup de satisfaction, & a fait un accueil trés-gracieux au Pere Evon Portugais, qui s'étoit rendu auprés d'Elle, pour la complimenter sur son accommodement avec le Roy de Portugal. On affure qu'Elle a nommé à la Nonciature de Lisbonne Mr. Stampa, qui est actuellement son Nonce à Venise.

II. Le Pere Colloredo, Archevêque de Luques, & trois nouveaux Evêques Espagnols furent préconisés dans un Consistoire secret tenu le 19.: on y fir ensuite la lecture de la Réponse du Roy de Portugal à la Lettre de Clement XII. Le 22. il y eur de nouveau un Consistoire, mais public, dans lequel le Pape donna le Chapeau aux nouveaux Cardinaux Doria & Guadagni. Leuts Eminences

allerent

des Princes & c. Février 1732. 103

ellerent l'aprés - midi visiter la Bassilique de St. Pierre .

comme à l'ordinaire, & ensuite elles commencerent
les visites au Sacré College par le Cardinal Barbe-

rini, qui en est Vice - Doyen.

III. Tous les Religieux & Prêtres Séculiers des Eglises de la Nation Espagnole ont reçu ordre du Cardinal Bentivoglio, de reciter aux Messes la priere pour un Prince en voyage, qui est l'Infant Dom Carlos, Son Eminence a dû pour le même effet faire exposer le Venerable pour 40, heures dans l'Eglise de St. Jacques de la même Nation. On examina dans une Congregation tenuë le 3. Decembre au Quirinal, s'il étoit à propos que le St. Siege envoyat complimenter ce Prince lorsqu'il seroit arrivé à Florence; mais on n'a pas encore penetré ce qui a été résolu là-dessus; non plus que ce qui peut avoir été reglé la veille sur une proposition faite au Pape de déclarer le Port d'Ancone, Port franc pour toutes sortes de Nations, & qui fut agitée ce jourlà chez le Cardinal Firrau, dans une Assemblée particuliere composée de Son Eminence, de Monsieur le Trésorier, du Banquier de Belloni, du Consul de la Ville de Trieste, & de deux Députés de celle d'Ancone.

I V. Monsieur Vernacci, Auditeur du Cardinal Salviati, a été déclaré Cametier d'honneur du Pape: Sa Sainteté a assigné au Pere Colloredo une pension de 500. écus sur l'Evêché de Plaisance: Elle a envoyé aussi au Cardinal Bichi, qui n'est attendu à Rome que dans quelques mois, un présent de 3000. écus, asin que cette Eminence puisse plus commodément fournit aux frais de sa nouvelle Dignité; & Monsieur Passionei, Nonce à Vienne, a obtenu l'Abbaye de Fossor-Bueno, dont Monsieur Prati a été déposiillé, par Sentence de la Congrégation de Non-nullis. Comme l'on a ci-devant fait mention dece Prison-

104. Prisonnier, nous dirons définitivement, qu'il foriir enfin des autêts le 4, pour être conduit à la Forreresse de Perugie, où il a été relegué ; qu'on lui a accordé la permission de n'y être point escorté par des Archers; mais de s'y rendre en caleche avec son Secretaire. Le Procés de Monsieur Santa-Maria devoit se terminer quelques jours aprés, cependant l'on ne remarquoit pour lors en lui aucune inquiétude ; il infiltoir au contraire de nouveau à ce qu'on lui restituât tous ses meubles & autres effets sequestrés par ordre de la même Congrégation de Nonnullis. Dans la derniere Assemblée des Membres de ce Tribunal on a encore mis fin a plusieurs caules : Monsieur Holdi a été entr'autres condamné à un bannissement de tout l'Etat Ecclésiastique, à être privé de sa Charge, & à débourser 3000, écus à la Chambre Apostolique : Monsieur Salsi Expéditionnaire a été relegué dans une Forteresse : Mr. Perfetti, qui, dit-on, de son propre aveu a donné une certaine somme à Mr. Genoves, pour obtenit une grace sous le dernier Pontificat, a été pareillement banni de tout l'Etat Ecclésiastique ; & l'Abbé Ramoni condamné à la testitution d'une grosse somme, & aux Galeres pour fix ans, a été conduit par des Archers à Civita-Vecchia. On a remarqué qu'il fondit en larmes en sortant de prison , réstéchiffant aparenment, sur ce qu'il alloit comme Galérien dans une Ville, où sous le Regne du défunt Pape il avoit fait une grande figure.

V. Il paroît à Rome deux nouveaux Monitoires contre le Cardinal Coscia; le premier en faveur de la Chambre Apostolique, qui prétend être rembourfée de 8000. écus que. Mr. Compostani, cidevant Trésorier de Ferrare, lui avoir laisses, & dont ce Cardinal a disposé sous le précedent Pontificar; & l'autre en faveur de ses Créanciers. On

voit

des Princes &c. Février 1732. 105 soit aussi depuis quelques jours sous le manteau une Lettre de cinq seuilles de papier, qu'on dit avoir été envoyée par S. Em. à un de ses amis, niant d'avoir jamais écrit la Lettre qui avoir paru adressée au Sacté College. L'Evêque de Targa, frere de ce Catdinal, est toujours au Château St. Ange, où, selon toute aparence, il pourra bien passer encore passer quelque tems. Ce que l'on aprend des démêlés qui continuent de regner entre le St. Siege, la Cour de Turin, & la Couronne de Pologne paroit avoir si peu d'évidence, que nous jugeons à propos de ne rien dire à ce sujet, qu'on n'eût des informations plus certaines.

VI. On afficha le 12. dans tous les lieux publics de cette Capitale deux Placards, l'un de son Gouverneur, & l'autre de Mr. Sacripanti, Trésorier, établissant tous deux une Lotterie à peu préspareille à celle de Genes, en faveur des pauvres: c'est la Maison de Pieté de St. Jerôme de la Charité, qui en est la Directrice : Cette Lotterie divilée en neuf classes, sera tirée en neuf années consecutives dans l'Hôtel de Ville; & il v aura entr'aurres 90. Billets gratis, au profit de 90. pauvres filles prêtes à le marier. Mr. le Trésorier, comme l'un des Chefs, a fait signifier à tous les Curés des 82. Paroisses de cette Ville de Rome, qu'ils eussent à choisir chacun une des pauvres & honnêtes filles de leurs Paroisses pour mettre les Billets dans la Boëte; & les sept qui resteront pour accomplir le nombre de 90. doivent être choisies parmi les pauvres filles qui sont actuellement dans les differeus Monts de Pieté.

VII. Toscane. Livorne. L'Escadre d'Espagne commandée en Chef par l'Amiral Mari, qui sit voile de cette Rade le 15. Novembre pour retourner à Bargelonne, & de-là à Cadix, comme nous le dîmes le mois dernier, su obligée par le vent contraire

> . ในการสาราช ในสาราชานี้ เกียวการสาราชานัก

de motifler l'ancre sur la Côte, où elle resta jusqu'au 17., que le Vaisseau de cet Amiral rentra dans le Port : Il s'éleva le 18, une si violente tempête que ce Bâtiment fut obligé d'abattre ses mâts & de couper ses cordages, afin d'éviter le danger où il étoit de faire naufrage : On le conduisit d'abotd derriere le Môle pour le radouber : trois ou quatre autres Vaisseaux de la même Escadre sont austi revenus, ayant pareillement souffert par le mauvais tems, qui ceffa enfin tout à-fait le 19. ; & ce ne fut que le 25. que l'Amiral Mari, montant le Galice, remit à la voile avec les Vaisseaux de sa Flotte, excepté le nombre qu'on vient de nommer. Le jour précedent il entra dans la Rade de cette Ville trois perits Bâtimens d'un Convoi que le mauvais tems avoit dispersé; les deux premiers avant à bord 109. Suisses, & l'autre 22. Chevaux : ces Suisses passerent d'abord en revuë, & furent envoyés le lendemain à Pise, dont la Garnison va être composée d'environ 2000. Fantassins & de 200. hommes de Cavalerie. Les 13. Barques qu'on a die milleurs * avoir relaché à Porto-Fino, arriverent aussi le 23. à Livorne, avec le reste des Troppes d'Elpagne.

On équipe ici les Galeres du Grand Duc, ce qui donne lieu de croire que S. A. R. a dessein d'envoyer à Antibes une personne de distinction, pour y complimenter de sa part l'Insant d'Espagne Dom Carlos son Héritier présomptif; & l'on y attend Don Batthelemi Corsini, neveu du Pape, qui vient exercer la Charge de Grand Ecuyer du dernier de ces Princes, dont il a été honoré. Le 9. Decembre divers Exprés arriverent consecutivement de Florence avec des ordres précis d'y préparet le Palais & plusieurs autres logemens pour l'Insant-Duc

^{*} Voyez le dernier Journal pag. 27.

des Princes &c. Février 1732. 1107 & pour la suite. Le Comte Antoine Religioso Venitien y est aussi venu de Parme, pour le complimenter de la part de la Duchesse, premiere Douairiere de ce nom, sa Grand'mere.

VIII. Naples. La Chambre Royale, qui est chargée de la régie des revenus de ce Royaume, presse foit les Intendans des Provinces de payer leur contingent, pour le Subside extraordinaire que l'Empereur demande; & elle a, dit on, reçu ordre d'envoyer à Vienne les deniers provenans de l'interêt des rentes dont les étrangers jouissent.

On aprit le 12. Decembre par un Exprés depeché de Vienne que le Comte de Harrach avoit été continué pour trois ans dans sa Viceroyauté : S. Exc. reçut à cette occasion le lendemain les complimens de la Noblesse, & generalement de tout ce qu'il y a en cette Ville de personnes de distinction. Par le même Exprés on eut avis que l'Empereur avoit élevé à la Dignité de Chevaliers de la Toison d'or le Prince de Bisignano-St. Severin, le Comte de Conversano-Aquaviva, le Duc de Monteleon Pignatelli, & le Duc Trajetto-Caraffa ; & que S. M. I. avoit aussi fait Chapelain-Majeur du Royaume, Mr. Galliani Archevêque de Tarante. Ce dernier a reçu depuis la permission du Viceroi de rester dans son Diocese pendant les fêtes de Noël, à condition néanmoins qu'il viendra ensuite à Naples pour ye xercer la nouvelle Charge.

Le Cardinal Coscia, aprés avoir pris le laitsans beaucoup de succés, dans le Château aux environs du Mont-Vesuve, où il s'étoit sait transporter, est revenu ici; il est logé comme auparavant dans le Palais du Duc de Colobretto. Son Emin. a de nouveau sait imprimer un Maniseste contenant ses défenses en 13. seuilles de papier. On juge de la qu'elle ne paroît pas avoir envie d'aller en personne

a la Cour de Rome, comme le bruit en a courts. IX. Parme. La Duchesse Douairiere Dotothée recut le 24. Novembre le Diplôme de l'Empereur pout l'autoriler à prendre possession de cet trat de la part de l'Infant d'Espagne Dom Carlos, dont elle eft Grand'mere & Tutrice ; l'ordre vint en même tems au General Stampa, qui a été depuis peu déclaté par S. M. Imp. son Plénipotentiaire en Italie : en la place du Comte Borromée qui a obtenu la démission, de faire sortir de ce Duché & de celui de Plaisance les Troupes Imperiales qui y ont leurs quartiers, mais les derniers ordres à ce sujer ne vinrent de Vienne que le 15. du mois sulvant , que toutes les difficultés survenues furent entierement levées; de forte qu'on s'attend au preinier jour d'êtte informé de la lortie des Imperiaux, & de ce qui se sera passé à la prise de possession de ces Pays: on a frappé 20000. Carlini au coin de l'Infant nouveau Duc, qui seront distribues au peuple; & l'on a reçu de Seville, par la voye de Genes , treize Cailles remplies d'or & d'argent en barres, afin de les convertir en nouvelles especes au coin du même Souverain.

Le 28. Novembre, & en dernier lieu de Milan, en qualité d'Envoyé extraordinaire de l'Empereur, eur le 2. Decembre une Audience particuliere du Roi, dans laquelle il lui remit une Lettre de S. M. Imp.: ee Seigneur fut ensuite conduit à l'Audience de la Reine., & à celle du Prince de Piémont : il a eu depuis de frequentes conferences avec le Marquis du Bourg, Ministre & Secretaire d'Etar pour les affaires étrangeres. On parle fort differenment de ses négociations & de celles du Marquis de Vaucreman Ministre de France : quoiqu'il en soit, on sit partir le 12. au matin deux Exprés, l'un pour la Cour

des Princes & C. Février. 17 32. 109
Cour de Vienne & l'autre pout celle de France, avec des dépêches d'importance. Le Cointe de Rossignan, nommé pour alles templir l'Ambassade de la derniere de ces Cours à s'est mis en chemin pour s'y rendre; le Roi lui à accordé 30000, écus d'appointemens, & 20000, pour ses équipages.

On a resolu de faire bâtir une Ville sortifiée prés de Suze, pour mieux garantir de toute insulte le Piémont; & cette Fotteresse, dont on a déja contementé à jetter les sondemens, sera assignée aux Habitans de Fenestrelle, & de plusieurs Villages circonvoisins, pour y faite leur demeure le le nombre des ouvriers qu'on a engagé à y travailler monte à 1650; mais comme la saison n'est pas savotable, il y a aparence qu'on sera obligé de suspendre cet ouvrage jusqu'au Printems prochain.

Il paroît un Edit du Roi qui défend sous de rigoureuses peines la sortie des Chevaux de toute l'étendue de ses Etats. L'Archevêque de certe Ville
a fait aussi publier un Mandement, par lequel il
défend à tous les Habitans de son Diocese la lecture
des Memoires, Factums, & autres pieces concernant l'affaire du Pere Gitard avec la Demoiselle
Cadieres.

Le Roi a été un tems obligé de gardet la Chambre à cause d'un mal de gorge, qui n'a eu heureur sement aucunes suites fâcheuses: La Reine joiit d'une santé parsaire, de même que le Prince de Piemont, qu'on nomme à present Prince Royal. Dans la première Audience qu'eur du Roi le 24. Decembre le Marquis de Vaucrenan, il presenta à S. M. une Lettre du Roi son Maître en faveur du Roi Victor Amedée, qui est toujours au Château de Rivoli: ce Ministre sit même un petit Discours à S. Maj. conçu en des termes sort pressans, mais on patle disserement de la réponse qui lui a été faite.

tio

CXI. Genes. Deux Barques armées & montées chacune de 80. hommes, mirent le 28. Novembre à la voile pour croiser pendant tout l'hiver sur les Bâtimens qui pourroient porter des municions aux Mécontens de Corfe : cependant la Régence a approuvé une nouvelle suspension d'armes pour trois mois avec ces derniers, dont Mr. Camille Doria, & le Baton de Wachtendonck, Commandant en Chef les Troupes auxiliaires de l'Empereur dans cette Isle-là, sont convenus.

XII. Corfe. L'avis donné au dernier fournal que les Mécontens avoient délogé les Genois qui occupoient le Poste de St. Pelerin, s'est trouvé prématuré : les Imperiaux le fortifient au contraire autant que la saison le peut permettre, & ils ont envoyé 900. hommes pour relever ceux qui y sont en garnison. On voit une ample rélation de ce qui s'est passé dans cette Isle depuis l'arrivée des Troupes Imperiales. Ayant déja fait le recit de la plûpart de ces évenemens, il seroit inutile d'en faire ici la répétition: on dira seulement que felon cette relation. le Baron de Wachtendonck a perdu environ 300. hommes dans une derniere action contre les Rebelles, & qu'il a reçu une Lettre de Louis Giafferi leur Chef, portant en substance: Que lui & tous les Officiers avoient été fort surpris que l'Empereur, dont la clémence est fi reconnue, cût envoyé des Troupes pour agir contre des Sujets, qui n'ont pris les armes qu'aprés y ... avoir été forcés par la violence des Intendans avi-, des , & par la ciuauté exercée contre leurs com-, pagnons; Qu'ils ne demandoient pas mieux que , de le soumettre à la Republique, moyennant , qu'on cesse les nouveaux Impôts dont ils sont sur-" chargés, & qu'on conterve à l'Isle ses anciens privileges; & qu'ils esperoient que S. Maj. Imp.

des Princes &c. Février 1732. 111, par sa bonté; voudra bien disposer la Republique à à leur accorder des demandes si justes.

Aprés la suspension d'armes mentionnée ei dessus, toutes les Troupes entrerent en quartiers d'hiver; mais la plus grande partie des Genois qui étoient à la Bastie furent embarqués pour aller, dit-on, surprendre la Province de Balogna, & y gâter la recolte des Huiles, qui sont les meilleurs revenus des Soulevés. Le Colonel Vela, en se retirant dans les quartiers avec les Troupes qu'il commande, transporta à Ajaccio beaucoup d'armes que lui avoient consignées les Habitans de plusieurs Villages qui se sont soumes à la Republique. Voilà l'état dans lequel se trouvoient au commencement de Decembre les affaires de l'Isse de Corse, qui, selon, toute aparence, ne prendront aucune suite favorable aux Genois, par les mesures que prennent les Mécon-

tens, & qui sont si difficiles à déconcerter.

XIII. Venise. On prend ici toutes les précautions imaginables pour empêcher que le mal contagieux ne penetre du Levant en Dalmatie sur les Terres de la Republique. Mrs. Daniel Renier & Gabriel Boldu sont partis de cette Ville pour aller veiller là-dessus dans cette Partie, avec Mr. Simon Contarini. Provéditeur extraordinaire de la Santé. Sénat a choisi aussi 40. Nobles, pour empêcher qu'aucun Bâtiment ne vint de Dalmatie à Venise, sans avoir fair auparavant la quarantaine ordinaire. Le 26. Novembre une Galere de Corfou revint dans le Golfe, avant à bord le Noble Alexandre Albrizzi. & une Compagnie d'Infanterie Italienne. Le Cardinal George Spinola y arriva austi le 29. revenant de Bologne, où il avoit été Légat : le Nonce du Pape qui étoit allé à sa rencontre, le conduisit dans le Palais de la Nonciature; S. Em. y resta jusqu'au 5. du mois suivant qu'elle partit pour retourner à H

Rome, aprés avoir vu ce qu'il y a de remarquable

dans cette Ville de Venise.

AIV. Differens endroits. On a fait à Ferrare des honneurs extraordinaires au Cardinal Aldobrandini lorsqu'il y est arrivé pour prendre possession de cette Légation, en mémoire du Pape Clement VIII, qui étant de la même Maison Aldobrandini, sur Légat de cette Ville, & ensuite élevé au Pontificar. On aprendaque S. Em. ayant donné avis au Roi d'Espagne de la bonne reception qu'on lui a fatie, ce Monarque l'avoit honoré d'une réponse fort obligeante, en lui faitant remettre en même-tems pat the Exprés son portrait enrichi de diamans.

Le Palais de l'Inquisition à Fermo sur réduit en cendres au commencement de Janvier; deux prisonniers qui y étoient ensermés ont peri dans les slammes; sort qu'ils auroient peut être été obligés de subir par la Sentence qu'on devoit dans peu pro-

noncer contr'eux.

Des Corsaires de Barbarie ont pris à la vûë de la Forteresse de Palo une Tarrane chargée de 300. muids de froment, que Mr. Belloni, Banquier à Rome, envoyoit à Genes; mais tout l'équipage a et le bonheur de se sauver dans la Chaloupe, à l'exeption d'un vieillat d qui ne put y sauter assez vite.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. V Erfailles. Le Roi informé que l'Infant d'Bfgne Duc de Parme étoit entré dans ses Btats, n nommé le Chevalier d'Orleans, General des Galetes de S. M. & Grand d'Espagne de la première Classe. des Princes, &c. Février 1731. 113
Classe, pour l'aller recevoir, & complimenter de sa part, & non pas Mr. des Granges, Maître des Céremonies, que nous dîmes mal-à-propos le mois dernier avoir été honoré de cette Commission: S. M. l'a chargé aussi d'un present magnisque pour ce Prince, consistant en une Epée, dont la poignée est d'or massif, & enrichie de diamans pour la valeur de 120. mille livres. Comme le Grand Prieur de France en partant a mené avec lui tous ses Domestiques, on est dans l'opinion qu'il passera l'hiver à Marseille.

II. Voici une liste des Sujets nommés depuis peu par le Roi aux Benefices & aux principales Charges qui étoient vacantes: L'Abbé de Macheco de Premeaux, Grand Vicaire de l'Archevêché de Sens, a été pourvû de l'Evêché de Perigueux, & l'Abbé de Frugulai Kerver de celui de Treguier. S. M. a donné l'Abbaye de Nôtre Dame de Jouy, Ordre de Cîteaux, Diocese de Sens, à l'Abbé de Charost; celle de Neauste - le - Vieux, à l'Abbé Savaletre, Conseiller au Grand Conseil, & Grand Raporteur; celle de la Frenade. Ordre de Cîreaux, Diocese de Xaintes, à l'Abbé Sevin de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres ; la Tresorerie de l'Eglise Royale de Saint Martin de Tours, vacante par la mort de l'Abbé de Pezeux, à l'Abbé Tachereau de Baudry; l'Abbaye de Lanchatre à Châlons sur Saone, Ordre de St. Benoît, à la Dame Lantin de Montagny; & celle de Rieunete à Carcassone, Ordre de Cîteaux, à la Dame de Montcalin. Le Roi a fait pareillement Lieutenans - Generaux de ses Armées le Marquis de Livry, Mr. de Ceberer, le Marquis de Leuville, le Marquis de Maillebois & le Comte de Bellisle; Maréchaux de Camp, le Marquis de l'Isle, Colonel du Regiment de la Ferre; le Chevalier de Rococel, Colonel de celui d'Angoumois; H 2

& le premier de ces Regimens a été donné au Chevalier de l'Isle, & l'autre au Marquis de Fleury Capitaine dans le Regiment de la Marine : Ce Monarque a disposé encore de la Soûlieutenance de la Compagnie des Chevaux Legers d'Orleans, en faveur du Comte de Casteja, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne, & son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Suede : le Marquis de Vassy a été nommé Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne; & Mr. de la Chaise, Cornete de la Compagnie des Chevaux Legers de la Reine.

III. Le Prince de Conti a reçu le Sacrement de Confirmation des mains de l'Archevêque de Paris: il va épouler incessanment, avec l'agrément du Roi, Mademoiselle de Chartres, qui est la plus jeune des Princesses de la Maison d'Orleans : Leur mariage sut déclaré à la Cour le 6. Decembre : ils ont même reçu là dessus les complimens des Princesses du Sang & de la principale Noblesse, & une gratification du Roi que l'on dit être de 250000. livres, scavoir, 150. mille qui ont été données au Prince de Conti, & 100000. à la Princesse sa future Epouse. On a dépêché à Rome le Sieur Bannieres Courier du Cabinet, pour y solliciter la dispense necessaire. La Marquise de Crequy a déja été nommée Dame d'honneur de cette Princesse; & la Princesse de Conti a acheté une belle Maison à Paris pour l'occuper, ayant dessein de ceder au Prince son fils l'Hôtel de Conti, en faveur de son prochain mariage. La Duchesse Douairiere d'Orleans se rendra à la Cour avec les Princesses ses filles, afin d'assister au Baptême du Duc de Chartres son petitfils, que le Roi doit tenir sur les Fonts avec elle, & pour être aussi presente au mariage conclu, qui se fera dans le même tems. IV.

sH.

des Princes &c. Février 1732. 115

IV. Mr. le Premier Président du Parlement de Paris étant venu le 11, à Versailles à la tête de quelques Députés, sur admis à l'Audience du Roi, à qui il sit des representations concernant l'Artêt, dont on a fait mention ailleurs; * mais la réponse que S. M. lui sit, n'a, dit on, pas été satisfaissant pour ce Corps; si elle porte sur tour, comme on l'assure, " qu'Elle youloit être obése, & ne vou, loit point entendre les plaintes du Parlement tou, chant la supression de son Arrêt. Nonobstant cela Mr. le Premier Président revint à la charge le 22., & il y a lieu de croire que ce voyage a été aussi infruêtueux pour lui que le premier.

V. Le premier de Janvier tous les Princes & Princelles du Sang eurent l'honneur de complimenter le Roi & la Reine sur le nouvel an ; le Prévôt des Marchands & les Echevins accompagnés des autres Officiers du Corps de la Ville de Paris, vinrent aussi rendre à cette occasion leurs respects à L. M., de même qu'à Monseigneur le Dauphin, au Duc d'Anjou & à Mesdames de France. Le Duc d'Orleans, le Comte de Charolois, le Duc du Maine, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Comte de Toulonze & les Chevaliers Commandeurs & Officiers des Ordres, qui s'écoient assemblées le matin dans le Cabinet du Roi, accompagnetent ce Monarque dans la Chapelle du Château, où il entendit la Messe celebrée par l'Abbé Brosseaut, & chantée par la Musique.

VI. Paris. L'Evêque de Laon a fait publier un Mandement fort aigre, qui paroît ici contre l'Evêque de Montpellier, l'Evêque Titulaite d'Utrecht, & les prétendus miracles de l'Abbé Paris. On voit aussi un nouveau Mandement de l'Evêque de Marfeille, par lequel il excommunie, sans forme de

* Voyez la page 34. du dernier Journal.

procés, tous ceux qui retiennent auprés d'eux les Factums imprimés du Sieur Chaudon, Avocat au Parlement d'Aix en Provence, pour la Demoiselle Cadieres contre le Pere Girard.

VI. La passion continuant d'avoir beaucoup de part aux Discours que l'on tient au sujet du procés de ce Religieux avec la Demoiselle Cadieres, quoique terminé, comme on l'a dit au Journal de Decembre, en faveur du premier, la plaisanterie a voulu être de la partie : elle avoit imaginé des rubans qui étoient devenus à la mode, & qui sesont débités pendant quelques semaines : on voyoit sur ces rubans les portraits en petit du Pere Girard & de la Demoiselle: La folie des Dames coquettes & des Petits-Maîtres étoient si grande que l'aune de cette galanterie coutoit jusqu'à un écu. Les premieres en portoient à leurs coeffures, & les autres à leurs épées; mais cette mode scandaleuse n'a pas été de longue durée ; le Lieutenant General de Police de cette Ville ayant défendu ces rubans, sous peine de confiscation, & d'emprisonnement envers tous ceux qui entreprendroient d'en vendre desormais; & l'on a même arrêté divers Marchands qui avoient contrevenu à cette défense.

VII. Comme bien des gens se ruinent aux jeux du Pharaon, de la Bassette & autres, & que ces jeux de hazard continuent en contravention de plusieurs Ordonnances émanées à ce sujet; la Cour a fait publier un nouvel Arrêt, par lequel ils sont défendus sous peine de dégradation envers la Noblesse, & d'autres châtimens envers les personnes de moindre qualité. Elle a prolongé encore au grand contentement de tous les Négocians, & sur tout des étrangers, jusqu'au dernier Decembre 1732. le cours des anciennes Bspeces d'or & d'argent sur le pied qu'il est à present, par un nouvel Arrêt du

des Princes & C. Février 1732. 117
Conseil d'Etat publié le 20. Decembre en cette Capitale. Le même Conseil, toûjours attentif à ne tien laisser échaper de ce qui pourroit renouveller les troubles dont l'Eglise de France a été agitée, a prononcé les deux Ariêts suivans, qui supriment, l'un une feuille imprimée de l'Evêque de Laon, & l'autre deux Lettres de l'Archevêque d'Embrun au Cardinal de Rohan.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne la supression d'un Imprimé, ayant pour titre, ste-phanus Josephus de la Fare miseratione divina, & santià Sedis Apostolica gratià, Episcopus Laudunensis, &c.

E Roi s'étant fait representer en son Conseil une E Rot s'étant jait represente.

feville imprimée, commençant par ces mois, Stephanus Josephus de la Fare, Gre. dans laquelle, aprés une formule ordinaire de l'aprobation des Confesseurs, on a ajoûté une explication détaillée des cas reservés au Pape ou à l'Eveque, avec des avis addresses aux Confesseurs, Sa Majesté a reconnu que cette explication & ces avis ayant été imprimés sans aucune permission particuliere, la contravention qui a été faite par-là à l'Arrêt du 2. Septembre dernier, portant revocation du Privilege general ci devant ascordé au Sieur Evêque de Laon, peut d'autant mo ins être tolerée, qu'il seroit à craindre que l'Imprime dont il s'agit n'excit at de nouveaux troubles dans le Royaume : A quoi étant nécessaire de pour voir pour affurer l'exécution dudit Arrêt du 2. Septembre, & prévenir en même tems tout ce qui pourroit alterer la tranquillité publique ; S. M. étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que ladite feiille sera & demeurera suprimée, &c. Arrêt

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant supression de deux Lettres imprimées, sous le nom de Lettres de Mr. l'Archevêque d'Embrun à Mr. le Cardinal de Rohan.

E Roi ayant fait examiner en son Conseil deux Imprimés qui ont pour tître, l'un, Lettre de Mr, l'Archevêque d'Embrun à Mr. le Cardinal de Rohan, dattée d'Embrun le 9. Juillet 1731., 6 l'autre, Lettre de Mr. l'Archeveque d'Embrun à Mr. le Cardinal de Rohan, au sujet de la Lettre Circulaire du mois d'Août 1731.adressée de la part de S. M. aux Evêques de France, sans aucune datte : S. M. a reconnu que ces deux Ecrits n'ont pû être imprimés ni répandus dans le public, que dans la vûë d'entretenir les disputes en les troubles que des esprits mal-intentionnés voudroient perpetuer dans le Royau. me contre les intentions de S. M. : A quoi étant necessaire de pourvoir; S. M. étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que lesdits deux Imprimés seront & demeureront suprimés , enc.

VIII. La jeune Duchesse de Bourbon est rétablie de sa petite verole; le Duc son Epoux se dispose à donner dans peu de jours à Chantilly une sête magnissque à cette occasion, à laquelle plusieurs personnes du premier rang seront invitées; & l'on assure que cette Princesse se rendra d'abord aprés à ce Château là pour y prendre l'air. Le Duc de Mortemar est au contraire fort indisposé; ce qu'on attribué à la grande assistion qu'il a de la mort du Duc son sils ainé, auques il avoir resigné la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi. C'est le plus jeune sils de ce Seigneur qui en est actuellement pourvû, de même que du Regiment de Mortemar

des Princes & C. Février 1732. 119
semar qui étoir aussi devenu par là vacant; le Roi
ayant disposé de la sorte de l'un & de l'autre de ces
Emplois, à la priere du Duc de Mortemar, à qui
S. M. vouloit les remettre.

IX. On a formé à Paris une nouvelle Académie de Chirurgie, afin de perfectionner cet art: tous les Chirurgiens du Royaume seront, dit-on, tenus de faire part à cette Academie des découverres qu'ils auront saites par raport aux maladies. Cette érection a excité les Docteurs en Medecine de la même Ville à solliciter à la Cour la même liberté pour leur Faculté; mais on doute d'autant plus qu'ils puissent l'obtenir, que celle ci peut être considerée comme une Académie. Le Duc d'Orleans a fait un établissement nouveau dans la Ville du même nom; c'est une Ecole publique dans laquelle on instruira douze ensans de famille dans l'Ecriture, l'Arithmetique, les Parties doubles, & les Changes étrangers.

X. Mr. Racin du Goinquoy, Receveur General des Finances de la Generalité d'Alençon, & Tréforier General des Ponts & Chausses de France, a vendu avec l'agrément du Roi ces deux Charges à Mr. de la Ruë de Beaumont: l'Emploi de General Maitre des Quartiers des Armées de S. M. vient d'être aussi vendu pat Mr. Bonnier qui en étoit en possession, à Mr. de Chimenes pour la somme de 220000. liv.; & le Roi a accordé à Mr. de Verseilles, Gouverneur de Dole en Franche-Comté, la survivance de ce Gouvernement pour Mr. son sils.

XI. Le Marquis de Castellar, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, traita le 19. Decembre tréssplendidement à dîner tous les Grands d'Espagne, & les Chevaliers de la Toison d'or qui sont en Ville, à l'occasion de l'anniversaire de la nassace du Roi son Maître, qui entra ce jour là dans la quaranteneuvième neuviéme année de son âge: Tous les Ministres étrangers, & plusieurs autres personnes de distinction furent aussi de ce repas; & Son Excellence donna encore le lendemain un magnissque festinsur le même sujet aux Duchesses de Mazarin & de Bousters, aux Marquises de Sr. Florentin & de Mailly, & à plusieurs autres Dames de la Cout. On ne dit pas le sujet qu'a eu ce Ministre de n'avoir pas entrepris le voyage qu'il méditoit, pour aller joindre en Languedos l'Infant d'Espagne Duc de Parme.

XII. Mr. de Chavigny, nommé à l'Ambassade de la Grande Bretagne, est parti pour s'y rendre; le Baron de Dehn est au contraire arrivé en cette Ville avec le caractere d'Envoyé extraordinaire du Duc de Brunswick-Wolfemburel. Le Marquis Doria qui est venu avec le même caractere de la part de la Republique de Genes, faire au Roi des excuses au sujet de l'insulte faite au Pavillon François par des Galeres Genoises, paroit devoir rester encore quelque tems à Paris; ce Ministre qui jusqu'à present a logé à l'Hôtel de Monaco, ayant depuis peu loisé une Maison fort spacieuse.

XIII. Marseille. Le Duc de St. Aignan, que les vents contraires ont long tems retenu en cette Ville, s'y embarqua enfin le 24. Novembre dernier pour son Ambassade de Rome; il continua son voyage le lendemain avec un vent favorable: cependant l'on a apris qu'il avoit été obligé de relâcher à Antibes, mais que le premier Decembre ayant remis à la voile; il pouvoit être atrivé à Civitta-Vecchia d'où il doit

continuer sa toute par terre.

L'Infant Dom Carlos étant arrivé le 2. à Montpellier, y fut complimenté par le Premier Préfident de la Cour des Aides, & par le Chancelier de la Faculté de Medecine: il leur fit present à chacun d'une montre d'or, & donna aussi une bague de diamans

des Princes Gc. Février 1732. diamans de la valeur de 20000. écus au Marquis de la Fare, Commandant en Languedoc, qui l'a accompagné pendant qu'il traversoit cette Province : il arriva le 7. à Aix; il faisoit alors dans ces quartiers un tems orageux accompagné de beaucoup de neige : on s'étoit flatté que ce Prince viendroit en cette Ville de Marseille le lendemain, sur ce qu'on y avoit fait des dépenses extraordinaires pour le recevoir avec toutes les marques d'honneur dûës à sa naissance; mais S. A. R. ne l'ayant pas jugé à propos, passa le 9. à St. Maximin, le 10. à Brignole, & le 11. elle arriva à Luc, où elle fut obligée de rester jusqu'au rr., à cause du débordement de quelques Ruisseaux, qui avoient rendu les chemins impraticables : Elle en partit ce jour - là pour Frijus, & le lendemain pour Cannes. Grand Prieur de France y arriva le 17. au matin, dans le moment que l'Infant-Duc alloit en partir : il l'accompagna à Antibes, où il lui présenta l'Epée garnie de diamans que S. M. lui envoyoir, & S. A. R. a paru trés-satisfaite de ce présent. Le 23. elle s'y embarqua sur les Galeres d'Espagne qui l'attendoient depuis quinze jours dans ce Port, pour la transporter en Italie. Son train fort nombreux, consiste en plus de 500. personnes, 900. tant Chevaux que Mules, 75. Chaises à deux Chevaux, huit Carosses attelés de quatre Mules chacun, & un nombre considerable de Chariots. Ce Prince s'est attiré l'admiration de tous ceux qui l'ont vû dans son passage par le Roussillon, le Languedoc & la Provence, par les marques qu'il y a données de sa generosité & de son grand génie, & les téponses gracieuses qu'il a faites à toutes les personnes qui ont eu l'honneur de le complimenter. En passant à Filetoux, Bourg situé a quelques lieuës de la Ville de Narbonne, un Seigneur de cet endroit pria

122 La Clef du Cabinet

pria S. A. R. de vouloir être le Parain d'une fille dont son épouse étoit accouchée tout recenment, Elle lui accorda d'abord la demande : Elle fit présent de 2000, livres à l'enfant, de mille livres au Curé qui fit la ceremonie du Baptême, tant pour lui que pour les pauvres de sa Paroisse : la nourice recut aussi 200. livres en cette occasion, & la Sagefemme cent autres livres. S. A. R. promit encore une dot à l'enfant lorsqu'il viendroit à se marier. On aprend qu'elle a nommé le fils du Comte de St. Estevan son Majordôme, pour venir remercier le Roy des grands honneurs & des bons traitemens qu'il a reçus de la part de Sa Maj, dans tous les lieux par où Elle a passé; & que le Roy de son côté nommera aussi incessanment un Ministre, pour aller complimenter ce Prince sur son attivée en Italie.

Deux Galeres de Marseille ayant été poussées par la tempête contre un Rocher, ont été misesen piéces; mais leurs chiourmes ont eu le bonheur de se sauver à terre.

XIV. Quoiqu'il air été dit dans notre dernier Journal, que les Dames de l'Abbaye de St. Pierre de Metz, avoient voulu disputer le droit que les Ducs de Lorraine ont de nommer à la premiere prébende qui vient à vaquer dans leur Chapître à chaque nouveau Regne, & qu'elles s'éroient opposées à la nomination que Son Altesse Royale Mamade avoit faite; la verité est néanmoins, que ces Dames, bien loin d'avoir en intention de contester ce droit, elles ont toujours assuré qu'il étoit bien & dûement établi, par les recherches qu'elles ont faites dans leurs Archives, & qu'elles ont misentre les mains de Monstr. Creil. Intendant dans la Province, qui par son attention aux interêts du Roy, a cru devoir en informer le Ministre: en sorte que la

des Princes &c. Févier 1722. 12 # décision de la Cour a secondé les intentions de ces Dames, en autorisant le droit des Ducs de Lorraine. Ainsi la personne qui nous a donné l'avis inseré dans nos derniers Mémoires, au lujer du présent article. a été mal informée. & nous a mal informé de mê. me dans une partie de ses circonstances, car celuici nous vient de bon endroit. On prie fort sérieusement ceux qui nous adresseront à l'avenir quelques pièces pour leur faire trouver place dans ces lournaux, de consulter auparavant la verité des faits. afin de ne rien avancer au hazard, & de ne plus abuler en cela du plaisir que nous cherchons de faire à un chacun, en communiquant au public des choses que l'on croit dignes de sa curiosité, & dont la rétraction nous est trés-désagréable. Nous serons délormais plus scrupuleux sur ces sortes d'vis, & pour nous garantir du reproche qu'on pourroit nous faire d'avoir fait mention de quelques matieres sujettes à caution, on nommera ceux ou celles qui auront eu l'imprudence de nous les envoyer.

XV. Il y a encore dans le Chapître de Gorze, dont on a parlé le mois passé, un Chanoine qui a le secret de la composition d'un Beaume merveilleux, pour guérir toutes sortes d'abcés, aposithumes, &c. C'est Mr. de Leviston, Ecuyer, & ancien Chanoine dudit Chapître, fils de Mr. de Leviston, ci-devant Major de la Citadelle de Metz. Les épreuves qu'il fait tous les jours de ce Beaume, en consistment la bonté: il en donne à tout le monde gratis, & avec plaisit on n'a qu'à s'adtesser.

à lui surement.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en TURQUIE dépuis le mois dernier.

Lenne. Quoique les Ministres de l'Empereur déliberent journellement sur les moyens de prévenir les fâcheuses suites que l'affaire des Protestans de Saltzbourg pourroit avoir, il ne patoît encore aucun résultat de leurs conferences. Le Confeil de l'Empire n'a fait non plus jusqu'ici que suspendre sa décision sur la succession du Duché de Deux-Ponts, dans le dessein, sans doute, de faire une tentative pour en venir à un accommodement là dessus; s'il est vrai sur tout, comme le bruit s'en est répandu, qu'on a envoyé ordre au Comte de Kinski, de faire des remontrances à la Cour de France, sur ce qu'elle a pris possession de quelques Baillages de ce Duché.

II. Une Commission établie par Sa Maj. Imp. pour examiner à sonds tour ce qui concerne l'avancement du Commerce dans les Ports d'Istrie, s'assembla le 10. Decembre pour la premiere sois, chez le Comte de Sinizendoiss, Grand Chancelier de la Cour : le Comte de Calenberg, Surintendant de ces Ports, y assista avec Mr. de Laybach, Grand Bailly, & deux Conseillers de la Ville de Triesse : on y a déliberé sur divers moyens proposés pour agrandir les mêmes Ports; mais on ignore encore quelle peut avoir été la résolution prise à

cette occasion.

leurs déliberations sur les propositions qui leur nt

des Princes, &c. Février 1732. 125 été faites de la part de l'Empereur : ils ont reprefenté, à ce que l'on assure, l'impossibilité de sournir à ce Monarque le Subside extraordinaire qu'il leur a demandé; mais asin de parvenir à la somme stipulée, on parle d'un projet pour imposer diverses taxes sur les Peruques, les Carosses, les Chevaux & autres choses, qui pourra bien avoir lieu, de même qu'un Reglement contre le luxe; ce qui causeroit néanmoins beaucoup de préjudice aux négocians de cette Capitale qui en sont fott intrigués.

IV. Depuis l'avenement du Sultan Regnant au Trône des Ottomans, on remarque qu'un plus grand nombre d'Exprés va & vient de Constantinople en cette Ville, que pendant les six dernieres années du Regne du Grand Seigneur détroné : on fait monter à 19. ceux qu'on a dépêché de part & d'autre cette année, & cependant il ne paroit rien de toutes ces allées & venuës : le dernier Courier qu'on a recu. raporte qu'il a rencontré aux environs d'Andri. nople l'Ambassadeur Turc qui a été en dernier lieu en cette Cour, continuant sa route vers Constantinople, que ce Ministre l'a chargé d'une Lettre pour le Prince Eugene de Savoye, & lui a fait une grarification de quelques ducats; qu'il a aussi rencontré un Corps de 6000. Albanois marchans vers la frontiere de Perse ; & que la peste fait de nouveau de grands ravages en divers endroits de l'Empire Ottoman; sur quoi l'on a expédié des ordres aux Gouverneurs des Villes frontieres de ces quartierslà, de mettre bonne garde dans tous les passages, & de prendre toutes les autres précautions imaginables pour tâcher de prévenir la communication de ce fleau. Des Commissaires ont été aussi nom. més pour veiller à ce que l'on ne transporte du Bannat de Temeswar dans quelques autres endroits de la domination de l'Empereur, aucune Bête à corne,

126 La Clef du Cabinez

fur ce que 8000, de ces animaux appartenans à des Ratziens, sont morts subitement dans ce Bannar.

V. On attend de jour à autre de Silesie le Comte de Kusstein, pour faire raport à Sa Maj. Imp. du succés de les négociations en diverses Cours de l'Empire, par raport à la Garantie de la Pragmarique Sanction; le Comte de Seckendorff, Ministre Plénipotentiaire auprés du Roy de Prusse, est pareillement attendu de Berlin; & Mr. Robinson, qui menage ici les affaires de la Grande-Bretagne, le dispose au contraire à aller faire dans peu un tout à Londres. Le Comte de Lowenwolde, Lieutenant General des Armées de la Czarine, & son Envoyé extraordinaire en cette Cour, y fait une trés belle figure : Son Exc. qui a eu depuis peu une Audience particuliere de l'Empereur, & une autre de l'Imperatrice Regnante, a traité quelques jours de suite les Ministres de Sa Majesté, & ceux des Poissances

étrangeres.

VI. Il se passe peu de jours que l'Empereur ne tienne Conseil d'Etat, & ne prenne aussi le divertissement de la chasse aux environs de cette Capitale. Le 24. au soir Sa Mai. entendit les premieres Vêpres de Noël dans la Chapelle du Palais, accompagnée de l'Imperatrice son Spouse, de l'Archiduchesse sa sœur. & de rous les Chevaliers de la Toison d'or qui étoient en Ville : Elle assista ensuite avec sa dévotion ordinaire à la Messe de minuit & à celle du matin dans la Chapelle privée : le lendemain ce Monarque recut à l'occasion des Fêtes les complimens accoutumés de la Noblesse, des Miniftres d'Etat & Etrangers , & d'un grand nombre d'autres personnes de distinction, qui parurent tous pour cet effet au Palais en habits de fête. Ayant affisté encore ce jour - là au service divin dans la Chapelle du Palais avec toute son auguste Famille & les

des Princes &c. Février 1732. les Chevaliers de la Toison d'or, il dina en public avec ces derniers dans la Salle des Chevaliers. deux jours suivans se sont passés de même en devotions, ausquelles l'Empereur est toujours intervenu.

VII. Le Comte Louis-Egone-Auguste de Furstemberg, Commandant du Regiment du Cercle de Suabe, a été élevé à la Dignité de Sergent-General de Bataille. Sa Majesté Imperiale ayant fait le 29. Novembre dernier une nombreule promotion de Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, il en paroît la liste que voici. Le Prince Regnant de Sultzbach, le Margrave Louis-George de Bade; le Prince Héreditaire de Modene : le Prince Eugene-Jean-François de Savove & de Piémont : le Prince Philippe de Lobkowitz, Grand Maître de la Maison de l'Imperatrice Regnante; le Prince de Dietrichstein; le Comre Joseph, Ignace de Paar, Grand Maître de l'Imperatrice Douairiere Amelie; le Comce Jean-Gaspar Cowenzel, Grand Chambellan de l'Empereur; le Prince de Bisignano; le Comte Ferdinand Kinski, Grand Chancelier de Boheme; le Prince de la Tour-Taxis; le Comte Adolphe de Martinitz, Maréchal de la Cour; le Comte de Monte Santo, Président du Conseil d'Espagne; le Duc de Monte. leone; le Comte Jean-Antoine Schasgotich, Directeur suprême en Silesie; le Comte Lothaire de Kiniglegg, Vice-Président du Conseil de guerre; le Comte de Conversano; le Prince della Catholica; le Prince de Sancta-Croce ; le Comte François de Schonborn : le Prince de Trivulzi ; le General Comte d'Alcoudette; & le Duc de Traetto Caraffa : Il y en a encore 3. autres que S. M. I. s'est reservée in petto; mais on affure qu'Elle les déclarers incessamment.

VIII. Onze maisons ont été reduites en cendres à Presbourg: comme il s'est trouvé plusieurs materiaux combustibles chez un Boulanger où le feu a commencé, on est dans l'opinion que cet incendie a été causé par la malice de quelque scelerat.

IX. Ratisbonne. La Garantie de la Pragmatique Sanction, & les troubles qui continuent de regner dans le Diocese de Saltzbourg, sont ce qui fait actuellement la principale attention des Ministres des Puissances. On s'étoit attendu que cette premiere affaire auroit été proposée & mise en déliberation le 17. Decembre dans les differens Colleges de la Diette generale; mais le Baron d'Unetzel, Ministre de l'Electeur de Baviere, & le Chancelier de Freysinghen, Ministre du Duc Theodore son frere n'étant arrivés en cette Ville que le jour précedent, se contenterent de se faire legitimer le 17. par celui de Son Alt. Ser. Electorale de Mayence, & s'excuserent, sous pretexte d'être fatigués de paroître à l'Hôtel de Ville; de sorte qu'on la remit au 19. qu'ils parurent pour la premiere fois à la Diette: Ce fut alors qu'on y mit sur le tapis cet important sujet; mais les voix de ces deux Ministres furent trouvées peu conformes aux intentions de l'Empereur: & les raisons du premier contenoient 18. seiilles. Les autres Ministres firent cependant de fortes instances sur la Garantie de la Pragmatique Sanction; & celui de Bamberg ajoûta même ,, que ceux qui ne , seconderoient pas les sentimens paternels de Sa " Maj. Imp., ne seroient ni bons Chrêtiens ni ve-, ritables Allemands. Ce qui fut porté au Protocole en cette occasion contenoit environ 50, scuilles de papier, & comme on jugea qu'il falloit plus de huit jours pour mettre le tout en ordre, la Diette fut ajournée jusqu'au 7. Janvier. On se flatte qu'alors les Ministres Imperiaux pourront avoir la pluralité des voix sur ce qu'ils demandent.

Le Ministre de Saxe ayant fait dans une confe-

des Princes &c. Février 1732. rence extraordinaire tenuë par le Corps Evangelique, la lecture du projet d'un Mémoire pour être presenté à celui de l'Archevêque & Prince de Saltzbourg, concernant la dernière Patente de ce Souverain, par raport à la sortie de son Pays de ses Sujets Protestans, ce projet fut aprouvé sans aucune contradiction, il fut même résolu de le mettre incessanment au net pour le délivrer ; on parle differenment de la maniere avec laquelle le Ministre de Saltzbourg a reçu ce Mémoire, les uns disans qu'il le fit assez gracieusement, d'autres au contraire que ce ne fut qu'aprés beaucoup de difficultés, & qu'on lui eut representé que s'il persistoit dans son refus, le Corps Evangelique comproit toute correspondance avec lui. On comptoit sur la fin de Decembre qu'environ 900. Protestans étoient sortis tout à la fois de leur Pays pour cause de Religion, qu'ils traverserent une partie de la Haute-Baviere, allans chercher un azile en divers Erats des Princes de leur Communion.

X. Prusse. Berlin. Le Margrave de Brandebourg-Bareith partit le 24. Decembre de cette Ville au bruit du Canon des Ramparts, pour retourner dans sa Résidence, & le Margrave d'Anspach en partie aussi le 27, pour retourner dans la sienne avec Madame la Margrave son épouse, fort satisfaits de tous les honneurs qu'ils ont reçus en cette Cour, & des plaisirs qu'on leur a procurés. Le Roy a fait un prêt de 500, mille écus au premier de ces Princes, pour le mettre en état de dégager quelques Bailla. ges hypotequés ; & Sa Maj. a eu la bonté de prêter pareillement sur le même pied 100, mille écus au Prince de Zollern, pour payer les dettes de cette Maison, dont celle de Prusse descend originairement.

Mr. de Bieberstein, Maréchal des Armées du Roy, est nommé pour aller résider à la Cour de Pologne : ce Seigneur qui est Ministre d'Etat & 1 2

Chevalier de l'Aigle Noir, a été Plénipotentiaire du précedent Roy au Congrés d'Utrecht. fit le 29, une nombieuse promotion d'Officiers Generaux; elle donna le même jour Audience à deux Députés des Protestans de Saltzbourg qui étoient arrivés ici depuis peu. La reception que leur fit ce Prince fut des plus gracieuse : il leur fit présent à chacun d'une somme d'argent pour les frais de leur voyage, en les assurant, qu'il étoit prêt à recevoir tous leurs Compatriotes dans ses Etats, où il leur feroit distribuer des Terres, & leur accorderoit aussi la franchise de tous droits, avec divers autres privileges, pour les mettre en état de subsister commodément. Aprés cette Audience le Roi partit pour Potzdam dans le dessein d'y faire quelque séjour; la Reine y suivra S. M. dans quelques jours avec le Prince Hereditaire de Brandebourg Bareith, son Epouse, & les Princesses Charlotte & Sophie; mais le Prince Hereditaire de Brandebourg Barei h doit en partir le 9. Janvier pour se rendre à la Cour du Margrave son pere, de compagnie avec la Princesse son Epoule.

Le Prince Royal est retourné à Custrin, où il y aura pendant tout l'hiver assemblée 3. sois la semaine, à laquelle doit assisser toute la Noblesse des environs. Ce que l'on a dit de ce Prince qu'il avoit été pourvû du Regiment de Goltz & de l'Emploi de

Major-General, ne s'est pas confirmé.

Le Comte de Seckendorff, Ministre de l'Empereur, est parti pour Vienne, d'où il reviendra, diton, vers le commencement de Février. Mr. de Bestuches se dispose à retourner aussi à sa Cour, où il est rapellé, pour aller ensuite relever le Comte de Gallowin à celle de Suede; & ce sera le Comte de Jagousinski, qui viendra ici remplit sa place en qualité de Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Eza-

des Princes &c. Février 1732. Czarienne. Le Lieutenant General de Grumkow a recu de cette Souveraine une Croix de Sr. André garnie de brillans de la valeur de mille pistoles,

dont elle lui fait present.

XI. Dresde. On attend ici vers le 3. ou le 4. Janvier le Roi de Pologne, que l'on aprend avec étonnement être parti de Varsovie le 26. Decembre avec Mrs. Bruhl, Thioly & Pauli. Le tems nous pourra informer du sujet qu'a eu S. M. Polonoise de précipiter un départ que l'on croyoit d'autant plus éloigné, que le Prince Royal & Electoral faisoit état de se rendre dans peu auprés d'Elle. Princesse Epouse de ce dernier Prince est relevée de ses couches; elle a même paru depuis en public. & reçu là-dessus les complimens ordinaires de toute la Cour.

Hambourg. Le Magistrat de cette Ville a XII. reçu'une Lettre du Roi de Prusse, par laquelle Sa Maj. aprouve tout ce qu'il a fait, par raport au Vaisseau nommé l'Apollon apartenant à la Compagnie d'Ostende, & particulierement la réponse qu'il a faite aux Ministres de deux Puissances, qui demandoient que ce Bâtiment fût mis en sequestre avec tous ses effets : Elle lui a de plus offert son assistance en cas de besoin, sur ce que ledit Navire est revenu des Indes Orientales avec passeport & sous la Banniere de S. M. Prussienne. L'Empereur a pareille. ment informé par Lettres le même Magistrat, que la conduite qu'il avoit tenuë en cette occasion avoit merité son aprobation. On a dit ailleurs * que ce Bâtiment prenant beaucoup d'eau par le mauvais état dans lequel il se trouvoit à Cukshaven sur l'Elbe, où il arriva il y a quelques mois, on y avoit envoyé divers petits Bâtimens pour recevoir sa cargaison, & l'aporter ensuite en cette Ville.

* Voyez le Journal de Novembre 1731. pag. 361.

XIII. Turquie. Constantinople. C'est aux bons conseils du nouveau Grand Vizir que les Habitans de cette Capitale se trouvent redevables de la tranquillité qu'on y voit rétablie : On sçait les rais sons que ce premier Ministre allegua pour cet effet dans le Divan qu'il assembla peu de tems aprés son arrivée; nous les avons raporté le mois passé; elles ont été goûtées, & suivies d'un ordre du même Divan, confirmé par la signature du Grand Seigneur, portant abolition de toutes les procedures commencées contre tous ceux qu'on accusoit d'avoir eu part au dernier soulevement : cet acte de clémence joint à la liberté qu'on a rendu à un grand nombre de Galériens & à tous les prisonniers, semble avoir banni de l'esprit du peuple l'aigreur & le ressentiment qu'il pouvoit avoir des exécutions qu'on a faires jusqu'à present. Pour remercier le Grand-Vizir de ces graces, plusieurs Familles ont environné pendant trois jours consecutifs le Palais qu'iloccupe sen témoignant par des cris, la joye qu'elles concevoient de ce qui venoit d'être publié par ses ordres. Outre ces bienfaits, le Grand-Vizir a trouvé le moyen de reconcilier aussi les Officiers de la Marine avec les Matelots mécontens : & il doit paroître encore de nouvelles Ordonnances, pour affermir de plus en plus le calme dont on commence à jouir. Diverles personnes exilées ont été rapellées, & entr'autres Gianum Coggia, grand ami de ce Ministre, qui étoit relegué à Retimo.

On est occupé à rebâtir les maisons consumées par le dernier incendie arrivé au Fauxboutg de Galata, & le Grand Seigneur fait fournir de l'argent & des materiaux aux Habitans que ce desastre a ruinés entierement. Sa Hautesse a envoyé ordre au Kam des Tartates de Crimée de ne plus permettre que ses Troupes fassent de nouvelles courses sur

des Princes &c. Février 1732. 133 les frontieres de Moscovie; le Grand Vizir de son côté a assuré le Résident de Russie, que pendant son Ministere on n'entreprendroit rien qui pût interrompre la bonne intelligence qui subsiste entre

les deux Empires.

Quoique les Turcs se flattent d'une paix prochaine avec les Persans, tous les avis qu'on recoit ne font mention que d'hostilités qui continuent de se commettre entre les Troupes du Grand Seigneur & celles du Sophi. Les dernieres Lettres venuës de la frontiere de Perse, & sur lesquelles il paroît que l'on peut faire quelque fondement, portent ,, que , les Persans, aprés avoir fait plusieurs mines sou-, teraines aux environs de Tauris, s'étoient mis en marche avec leur Armée pour aller combattre " celle des Turcs; qu'étant arrivés à portée, les , Armées en vintent aux-mains, qu'aprés quelque , résistance de la part des Persans, ils prirent le , parti de la retraite ; que les Turcs les poutsui-, virent, ignorans le piege qu'on leur avoit tendu; , qu'arrivés sur le terrain contreminé, les Persans " mirent le feu à leurs mines, ensorte que la plus " grande partie de l'Armée Ottomane sauta en l'air ,, avec les Bachas Arkin, Aly, Damour, Rustan .. & Mustapha; mais que dans le premier chocles , Persans perdirent aussi beaucoup de monde. Par cette relation & par d'autres qui paroissent encore, on voit que l'Armée Persanea toujours le plus d'avantage dans les actions, ce qui continue de jetter beaucoup de consternation dans l'esprit des Ottomans.

311.7

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. D Ologne. Varsovie. La Cour a pris un deuil de six semaines pour la mort de la Princesse Prolcovie-Iwanowa, qui étoit la plus jeune des sœurs de la Czatine. Le 6. Decembre Mr. Paulucci, Nonce du Pape, eut une Audience publique du Roi avec les céremonies accoutumées. Le 9. Sa Maj. en donna une particuliere au Marquis de Monty, Ambassadeur de France, & une autre au Comre de la Peroule, Envoyé extraordinaire de l'Electeur de Baviere, qui lui presenta une Lettre de Son Altesse Electorale, touchant la Garantie de la Pragmatique Sanction. On ne parloit pas pour lors du départ du Roi de cette Ville, mentionné au paragraphe de Dresde, ni d'aucun sujet qui dut l'occasionner, S. Maj. s'y occupoit au contraire avec beaucoup d'assiduité à travailler aux affaires publiques.

Mr. de Thioli continuë d'avoir provisionnellement le Département des affaires étrangeres, en la place du Marquis de Fleury, qui s'en est retiré, comme nous le dimes le mois dernier: Ce Seigneur a eu aussi l'administration generale de la poste de Prusse: Mr. Poniatowski, Regimentaire de la Couronne, le Palatinat de Mazovie; Mr. de Solohub, la Charge de Grand Trésorier de Lithuanie,

& Mr. Sawski celle de Grand Veneur.

II. Suede. Stockholm. Depuis le retour du Roi de ses Etats en Allemagne, Sa Maj. a souvent assisté

des Princes & C. Février 1732. 135 aux déliberations du Sénat, qui ont roulé particulierement sur les moyens de faire réüssir le Commerce de la nouvelle Compagnie des Indes, érigée en cette Ville. Elle a donné aussi Audience à tous les Ministres étrangers, & aprés avoir visité le nouveau Palais Royal que l'on construit ici, Elle a fait distribuer une somme d'argent aux ouvriers qui y sont employés, en consideration de ce qu'ils ont fort avancé ce Bâtiment en son absence.

Sur les instances rétterées de la Reine, le Prince Maximilien de Hesse Cassel, & la Duchesse Douairiere de Mecklembourg ont pris la résolution de rester tout l'Hiver en cette Cour; quelques uns des Domestiques de cette Duchesse ont même été mandés de Mecklembourg, ou elle les avoit laissés.

III. On assure qu'il y a un Traité sur le tapis entre le Roi & Sa Maj. Danoise, que ce Traité contiendra même en pattie une gatantie reciproque des Provinces de part & d'autre situées en Allemagne; & que la Suede, comme Membre de l'Empire par raport à la Pommeranie, s'étoit déclarée pour la Garantie de la Pragmatique Sanction; mais il est bon d'attendre la confirmation de l'un, & de l'autre de ces points, pour y ajoûter une pleine soi.

IV. Le Baron d'Itterod est arrivé à Stockholmen qualité d'Envoyé extraordinaire du Roi de Pologne, pour y exécuter une Commission d'importance; & le Baron Philippe d'Ornested, General Major, & Colonel du Regiment des Gardes du Corps Dragons, qui est revenu ici de Cassel à la suite du Roi, fait état de rester tout l'hiver en cette Ville.

On compte que les Négocianstant Citoyens qu'étrangers, ont perdu plus de cent mille risdales par les frequentes tempêtes, qu'il y a eu le long des Côtes de ce Royaume pendant environ six semaines; & l'on fait aussi monter à plus de 30000, mêmes

ril-

136

zisdales la perte d'un Vaisseau chargé de Cuivre & de Fer, qui a coulé à fond venant d'Arbogna.

V. Dannemarc. Copenhague. Les fêtes de Noël se sont passées en devotion tant en cette Ville qu'à la Cour, qui est toujours à Frederixbourg, où elle paroit avoir dessein de rester tout l'hiver. Le Roi y tient souvent Conseil de Cabinet, auquel assistent chaque fois ses principaux Ministres. On assure que S. M. a affigné tous les revenus du Comté de Rantzau à l'aîné des Margraves de Culmbach, qui est Gouverneur du Holstein Danois, & que Mr. Wynken, Maître de l'Hôtel des Monnoyes, a obtenu la permission du Roi de faire battre des médailles d'atgent du poids d'environ un quart de livre, sur le Couronnement de L. Maj., & de les vendre à lon profit. Le 27. Decembre tous les Chevaliers de l'Elephant & de Dannebrock, revêtus des Colhers de leurs Ordres, parurent à Frederixbourg, où ils furent traités trés splendidement à dîner par le Roi; & le Comte de Plelo, Ambassadeur de France, aprés avoir assisté à un Conseil Privé, eut aussi l'honneur de dîner à la table de S. M. On a lancé à l'eau un Vaisseau de guerre nouvellement construit, & nommé Sophie Hedwige.

VI. Moscovie. On ne parle point de faire aucune reforme dans les Troupes de la Czarine, ni d'échanger les Gatnisons de son vaste Empire : Sa Maj. a approuvé au contraire le nouvel état de guerre formé par la Commission établie à Petersbourg: Elle a même communiqué au Sénat un ordre signé de sa propre main le 23. Novembre, contenant la liste des Officiers Generaux compris dans cet état, & que voici. Les Knees Dolgorouky & Trubetzkoi sont nommés en qualité de Velt-Matéchaux-Generaux; le Comte de Weisbach, Mr. Pierre de Lacy, le Comte de Munnich, Mrs. Semen Saltikow

des Princes &c. Février 1732. 137 kow & André Uscakow comme Generaux : le Bason de Schwerin, Mr. Pierre le Fort, le Knees Bariatinski. Mr. Charles de Hochmuth & le Comte de Lowenwolde, comme Lieutenans Generaux; Mr. Michel Leontiew, Thomas de Venediger, Attemi Sagrirskoi, Artemi Wolinskoi, le Knees Alexis Scachowsky & Gregoire Ucuslow, & Mrs. Jacques Keith, Alexis Tarakodow, Charles de Biron & Gregoire Jessipow, comme Majors-Generaux: Mr. Lewaschew comme General en Chef de l'Armée en Perse, avant sous lui le Comte de Douglas en qualité de Lieutenant-General, & Mrs. Brilli, Famiutzin, Buturlin & Jeropkin, comme Majors Generaux. Le General de Weisbach v est aussi nommé Gouverneur-General dans l'Ukraine, le Lieutenant-General Schermeroff Gouverneur de Kiovie, & le General de Lacy Gouverneur de Riga.

VII. Plusieurs pieces de Canon nouvellement sonduës ont été envoyées à Pultowa avec beaucoup de munitions de guerre, pour les distribuer dans de nouveaux Forts qu'on a construit sur la frontiere de l'Ukraine; de sorte que par ce moyen, & par les bonnes précautions du General Weisbach qui commande dans cette Province, on n'a plus àctaindre aucune irruption de la part des Tartares de Crimée? Ce General est attendu à Moscow, où il a ordre de se rendre, pour venir faire raport à la Czarine de l'état où sont les affaires dans ces quartiers-là.

VIII. Comme on a resolu de pourvoir toute la Cavalerie Russienne de bons & grands Chevaux, on en a reçu d'Allemagne plus de 6000. d'une beauté singuliere; il est arrivé aussi à la faveur des neiges beaucoup de Cuivre & de Fer, chargés sur dix Traîneaux: Ces métaux tirés des mines de Siberie, sont reputés meilleurs que ceux qui viennent d'Olonitz; & l'on va travailler incessamment à les

convertir en Canons de bronze & de fer. On aprend par cette voye que le travail aux mines de ladite Province de Siberie, qui se commença par ordre du défunt Czar Pietre I. avec 1200. hommes, se continua l'Eté dernier avec tant de vigueur & de succés qu'elles produisent au delà de ce qu'on en esperoit; qu'outre une grande quantité de Cuivre & de Fer, on avoit tiré 2000. onces d'argent d'une mine qui y sut découverte dans le mois de Juin dernier, dont on a trouvé le moyen de détoutner l'eau, & que tous les prisonniers d'Etat sont obligés à y travailler.

1X. La Czarine assiste regulierement aux déliberations du Conseil de Cabiner qu'elle a nouvellement formé: Elle continue aussi de prendre tous les
soins imaginables pour faire sleurir de plus en plus
le Commerce & les beaux asts dans ses vastes Etats,
& avancer par-là le bien de ses Sujets: S. M. a mis
pour cet effet au jour diverses Ordonnances, dont
une entr'autres établit à Petersbourg l'Académie de
Cadets, dont il surparsé le mois passé, où la jeune
Noblesse sera instruire aux dépens de S. M. dans toutes les sciences & exercices.

X. Il se tient depuis quelque tems de frequentes conserences entre le Comte de Weatislaw, Ambassadeur de l'Empeteur, le Comte d'Osterman, Vice-Chancelier de Russie, & le Baron de Mardeseld, Ministre du Roi de Prusse; On y traite d'une nouvelle Alliance, & du Mariage de la Princesse Elizabeth-Catherine-Christine, sille de la Duchesse de Mecklembourg, & niéce de S. M. Cz. avec un Prince étranger que l'on ne nomme pas.

XI. On vient d'aptendre par un Exprés arrivé de la fiontiere de Perse, que les Turcs étoient convenus d'une Treve avec les Persans; & que selon les aparences le Sultan seroit enfin obligé de faire la

Paix

des Princes &c. Février 1732. 139 Paix sous les dures conditions qui lui ont été proposées de la part du Sophy. C'est dequoi l'on pourra être mieux informé le mois prochain.

XII. Petersbourg. Les découvertes que l'Académie des Sciences établie ici pat le Czar Pierre I. a faires sur la veritable situation du passage pat le Nord qui donne entrée dans la Mer de Tartarie, jointes aux rélations de quelques Voyageurs qui se sont hazardés à franchir ce passage, ont fait prendre la résolution à S. M., Cz. d'envoyer par terre sur la Côte de Tartarie quelques Officiers de Marine experimentés, avec deux Académiciens, pour faire des observations, & prendre des hauteurs exactes: On doit leur donner une bonne escorte avec des vivres pour deux ans.

Sur les assurances qu'a euës le Comte de Munnich, Gouverneur de cette Ville, que la Czarine s'y tendroit enfin dans peu de tems; il continuë de faire travailler sans relâche aux préparates pour la reception de cette Souveraine, & particulierement à un trés beau seu d'artifice qu'on tirera le soit de son

arrivée devant le Palais.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS dépuis le mois dernier.

1. L'Ondres. Le Duc de Lotraine trés satisfait des honneurs & des bons traitemens qu'il a reçus pendant le séjour qu'il a fait ici, prit le 19. Decembre congé du Roi, de sa Reine & de rous la Famille Royale: Il avoit aussi fait depuis quel-

ques

ques jours ses adieux aux principaux Seigneurs de la Cour, & à tous les Ministres étrangers. Palfreniers du Roi avoient délivré la veille à ce Prince chez le Comte de Kinski, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, six Chevaux magnifiquement enhatnachés & estimés 300, guinées chacun; dont S. M. lui fait present. S. A. R. partit ensuite fur le midi pour Greenwich, accompagnée du Comte de Kinski, du Duc de Richmond, & de deux aurres personnes de distinction dans le Carolle du premier de ces Seigneurs, & s'embarqua sur les cinq heures du soit à bord du Yacht nommé le Fubbs. qui fit voile le 20. au matin pour la Hollande avec le Yacht la Marie, qui a sur son bord les Domestiques & les bagages de ce Prince; un Messager d'Etat s'est embarqué avec lui, & a ordre de l'accompagner jusqu'à la Haye : S. A. R. en quittant le Duc de Richmont, l'embrassa d'une maniere fort tendre, & l'engagea à lui ptomettre qu'il iroit l'Eté prochain passer quelque tems en Allemagne. Il est certain que ce Prince passera à la Cour de Berlin, en retournant à celle de Vienne, pour disposer, à ce que l'on prétend, le Roi de Prusse à une entrevûë avec S. M., lorfqu'il ira au Printems prochain dans son Electorat d'Hamover, où le Duc de Lorraine doit, dit-on, se rendre pour terminer les differends qui regnent entre ces deux Monarques.

La Nation Angloise ne peur pas assez se louer des manieres gracicuses de ce Prince, de sa grandeur d'ame, & de sa generosité dont il a donné des marques dans une infinité d'occasions; outre les grosses sommes ausquelles on fair monter les liberalités qu'il a faites, S. A. R. sit encore donner avant son départ au Secretaire du Comte de Kinski 800. livres sterlings, pour être distribuées parmi tous les Domestiques de ce Ministre: Elle sit aussi

prefens

des Princes & c. Février 1732. 141 present à la Comtesse de Kinski d'une riche rose de diamans pour ses cheveux, & d'un Billet de Banque de mille livres sterlings; & en recevant l'attelage des fix Chevaux dont on vient de parler, elle donna au Comte de Scarbotoug Grand Ecuyer du Roi, une Bague de diamans estimée environ 500.

liv. sterlings.

II. L'Amirauté reçut un Exprés le 22., dépêché de Portsmouth, avec avis que le Chevalier Charles Wager étoit heureusement arrivé le jour précedent en 20. jours de Gibraltar à Ste. Helene avec le Namur, Vaisseau de guerre du second rang, le Grafton, l'Edimbourg, la Princesse Amelie, & le Hamptoncourt du troisième rang. Par un autre Courier on a reçu avis que le Cantorbery du quatriéme rang étoit aussi arrivé à Ste. Helene, & le reste de l'Escadre de l'Amiral Wager à Plymouth & en divers autres Ports: Cet Amiral n'a point amené les trois Regimens d'Infanterie de Tyrawley, de Kirk & de Clayton, comme on se le persuadoit, parce que les ordres qui avoient été envoyés à Gibraltar de les embarquer sur son Escadre, n'y arriverent que 3. jours aprés son départ. Le 24. S. Exc. étant arrivée ici de Portsmouth, où elle avoir mis pied à terre, & reçu un salut de 21. coups de Canon tirés des ramparts de cette Place, se rendit d'abord au Palais de St. James : elle eut l'honneur d'y saluer le Roi, & de lui rendre compte du succés de sa Commission; & S. M. qui lui sit un accueil fort gracieux, lui témoigna en même-tems être tréssatisfaite de sa conduite dans l'expédition d'Italie. Il fut ordonné dans une Assemblée de l'Amirauté tenuë le 25. que les Vaisseaux dont l'Escadre de cet Amiral a été composée, seroient incessanment desarmés à Chatham , Portsmouth , Plymouth , & Sheerneff. III.

142 La Clef du Cabinet

III. Dans un grand Conseil tenu au Palais de St. Pames, le Roi a nommé de nouveaux Sherifs pour les Comtés d'Angleterre & le Pays de Galles: On y a aussi résolu de sommer les Pairs d'Ecosse de s'afa sembler à Edimbourg le 8. Février, afin d'en élire un pour avoir séance au Parlement de la Grande-Bretagne, en la place du feu Comte de Loudoun; En consequence, la Proclamation à ce sujet a déja été mise sous presse; & l'on assure que le Comte de Portmore pourra avoir bonne part à cette élection: Il prêta le 26. devant le Lord Chancelier les sermens, afin de donner sa voix en pareille occasion, de même que les Comtes d'Orkney & de

Marchmont, & 3. autres Pairs d'Ecosse.

IV. Le Roi a signé des instructions pour tous les Gouverneurs des Colonies aux Indes Occidentales par lesquelles il leur est défendu de passer à l'avenir aucun Acte, pour mettre des droits sur les Negres & sur les Malfaiteurs qui y sont transportés. S. M. a nommé le Lord Glenorchi son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire à la Cour de Russie; d'où l'on attend aussi dans peu un Ambassadeur, & le Comte d'Essex doit aller pareillement à celle de Turin avec un caractere public. On affure que dés que le Lord Harrington aura éré créé Comte & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, il résignera son poste de Secretaire d'Etat, & sera nommé Ambassadeur Extraordinaire auprés du Roy d'Espagne, pour complimenter ce Monarque sur l'heureuse introduction de l'Infant Dom Carlos en Italie; que le Roy nommera pareillement un Ambassadeur pour aller feliciter en Italie ce Prince des qu'il y sera arrivé; que le Lord Harvey, fils du Comte de Bristol pourra bien être revêtu de cette Ambassade; & que le Duc de Richmond sera envoyé à la Cour de Vienne : avec le même caractere d'Ambassadeur extraordes Princes &c. Février 1732. 143

Extraordinaire de Sa Majesté.

V. Mr. de Chavigny arrivé à Londres le 29. en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roy de France, eut le 3. Janvier sa premiere Audience du Roy au Palais de St. James, à laquelle il fut introduit par le Lord Harrington Secretaire d'Etat, & conduit par le Chevalier Clement Cotterel, Maître des ceremonies, qui le mena ensuite à celle de la Reine, à qui il fur presenté par le Comte de Grantham fon Grand Chambellan : Un Ambassadeur d'Alger, nommé Cojam - Hogi, eut aussi ce jour - là sa premiere Audience du Roy. Ce Ministre est venu dans ce Royaume à bord d'un des Vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral Wager, & débarqua le 27. Decembre à Whitehall avec toute sa suite. On a résolu dans une Assemblée de la Trésorerie de défrayer l'Ambassadeur de l'Empereur de Pawpaw, en Afrique, dont nous avons fait mention au dernier Journal, jusqu'à ce qu'il soit de retout dans son Pays; & l'on a reçu avis que deux Vaisseaux François venans de Cadix, & ayans à bord 50000, piéces de huit, ont malheureusement échoué sur la Côte de France dans la Manche.

VI. Il y eut le 3. une Assemblée des Directeurs de la Compagnie du Sud, dans laquelle leurs 4. Facteurs à Buenos-Ayres, sçavoir, Mrs. Jean Brown Président, Jean Cox, Jacques Savill, & Robert Hilton furent démis de leurs Emplois, accusés, & sans doute convaincus de quelques malversations. Les Interessés de la même Compagnie informés que le Capitaine Cleland, Commandant le Prince Guillaume, conjointement avec le Super-Cargo de ce Vaisseau avoient relâché à une certaine hauteur, en allant aux Indes Occidentales; que ce Capitaine avoit pris sur son bord la cargaison entiere d'une grosse Chaloupe, & contresait sur les ballots de

marchandiles la marque de la Compagnie, ont resolu d'aprofondir cette assaire, & de poursuivre les délinquans, asin de prévenir de pareilles fraudes à l'avenir,

Un Comité du Conseil s'est tenu pendant deux jours à Witehall, pour travailler à l'examen de divers Bils du Parlement d'Irlande, qu'un Exprés dépêché par le Duc de Dorset avoit apportés. Le Roi y ayant donné son approbation dans un grand Conseil tenu à ce sujet le 3, de ce mois, ils y furent renvoyés le soir même. Voici la suite des resolutions de ce Parlement.

VII. Dublin. La Chambre des Communes résolut en grand Comité le 19. Novembre de mettre une taxe de 4. shelins par livre sterling sur tous les apointemens & pensions payables par ceux qui polsedans des Emplois, ne réfideront pas six mois de l'année dans le Royaume, excepté le Viceroi & ses Secretaires: Elle résolut aussi de mettre une taxe d'une livre sterling 12. shelins sur chaque tonneau de vin de Portugal; & de 3. livres sterlings sur chaque tonneau de tous les autres vins qui entreront dans le Royaume aprés le 25. Decembre 1731., comme aussi un droit d'un sol & demi sur chaque livre de houblon, venant du dehors, & de 20. shelins sur chaque tonneau de vinaigre; & enfin une taxe de 40. liv. sterlings payable par ceux qui porteront des étoffes, des franges & dentelles d'or & d'argent, excepté les personnes qui par leurs Dignités & Emplois sont en droit de les porter.

On passa le 26. toutes ces résolutions, lesquelles ayant été mises au net, & envoyées depuis en Angleterre, elles y ont eu l'approbation du Roi, comme on vient de le dire au paragraphe précedent. Le 7. Decembre la Chambre s'étant tournée en grand Comité, prir en consideration le Bil pour mieux regler les surés: Le lendemain Mr. Thomas

Upton

des Princes &c. Février 1732. 145 Upton presenta aux Communes les Chefs d'un Bil pour continuer les Loix du Royaume prêtes à expirer : & la Chambre ordonna ensuite de dresser un Bil, pour mieux empêcher la contrebande dans ce

Royaume.

VIII. Bristol. A la priere, & sur une Requête de plusieurs des principaux Habitans de cette Ville. le Lord Maire, les Aldermans, le Commun Conseil ont donné les mains à un projet pour ériger une statuë équestre à l'honneur du feu Roi Guillaume III.; & pour pousser une entreprise si louable, la Cour du Lord Maire a résolu unanimement d'y contribuer la somme de 500, livres sterlings du fond public, outre une pareille somme que la Compagnie des Marchands doit fournir, & 1500. liv. sterlings qu'on va lever par voye de souscription : Cette statuë doit être faite par le plus habile homme qu'on pourra trouver; elle sera de bronze posée sur un pied - d'estal de marbre; & on la placera au

milieu du grand Quarré de la Reine.

IX. Hollande. La Haye. Le Baron de Lynden, Burgrave de Nimegue, & Président de semaine de l'Assemblée des Etats Generaux, alla le 19. Décembre faire un compliment de condoléance, sur la mort de la Princesse Proscowie-Iwanowna, au Comte de Golofskin, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Russie. Le lendemain le Prince de Nassau-Orange alla en personne prendre congé de Messieurs les Présidens des trois Colleges de la Generalité, qui vinrent ensuite à son logement lui souhaiter un heureux voyage; & le 21. matin Son Altesse Serenissime partit pour retourner à Leuwarde en Frile. Le Duc de Lorraine arriva au contraire ce jour-la à Helvoet Sluys revenant de Londres, & le 23. il vint ici, aprés avoit effuyé un gros tems en mer. Les Ministres étranges, & plusieurs autres per-Kа

sonnes de distinction complimenterent d'abord ce Prince fur fon heureux retour : le Comte de Sintzendorff, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur. & le Comre de Chefterfield, Amballideur Extraor. dinaire du Roi de la Grande Bretagne le traiterent trés splendidement à dîner le 24. & le 25. avec diverses autres personnes du premier rang. Le 28. S. A. R. partit pour Rotterdam . & le 29. fur les 10. heures du matin s'y étant embarquée à botd d'un Yacht, elle fit voile pour Nimegue suivie de quatre autres Yachts, d'où elle ira par terre à la Cour de Vienne, par Cleves, Wezel & Berlin.

X. Les eaux de la mer ont été fort hautes par une tempête qu'il a fait le 25. Les Dunes en ont beaucoup louffert à Catwick & en divers autres lieux: un Bâtiment Anglois parti de Ste. Helene le 4. du mois de Novembre, est péri aux environs de Noord-20 yk; un autre Vaisseau de la même Nation a eu le même malheur à l'embouchure de la Meuse; & comme on a vû flottet sur les Côtes plusieurs tonneaux, on est dans la crainte qu'il n'y ait encore eu de plus grands naufrages; mais les derniers avis qu'on a reçu du Texel, portent que tous les Bâtimens qui y tont, n'ont souffert aucun dommage par ce manvais tems.

XI. Mr. Guillaume d'Affendelft, l'un des Bourguerraîtres de La Haye, s'étant démis volontairement de l'Emploi de Trésorier & Receveur General des Domaines du feu Roy d'Angleterre Guillaume III., les Brats Generaux, en ont pourvû Mr. de Rademaker, qui prêra le 8. Janvier en cette qualité le serment de sidelité ordinaire dans l'Assemblée de Leurs Hautes Poiffances.

XII. Pay. Bas. Bruxelles. Le 13. Decembre Fêre de Ste. Lucie, la Serenissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pays reçut les complimens de la -nol'

des Princes &c. Février 1732. 147 Noblesse, des Ministres Etrangers & de tout ce qu'il y a de personnes distinguées en cette Ville, à l'occasion de cette Fête dont Son Altesse Serenissime porte le nom, & qu'on celebra à la Cour en la maniere accoulumée, & sur ce qu'elle entra ce jout-là dans la 52º. année de son âge. Le Chevalier de Rorive Lieutenant, Grand-Fauconier eut l'honneur de lui presenter vers le même tems, de la part du Roy de Dannemarc trois Faucons d'Islande, parmi lesquels il, y en a un blanc d'une beauté singuliere. Le Fauconier Danois qui les avoit apportés, est chargé de douze pateils oiseaux, dont il va faire present au Roy de France de la part de Sa Majesté Danoise.

XIII. Le Prince Héreditaire de la Tour & Taxis est patri pour retourner à Francsore; il a dû être suivi le premier Janvier par la Princesse sa mete sur l'avis qu'on a reçu par un Exprés, que la Princesse Epouse de ce Prince y étoit sort mal, & que l'enfant dont elle étoit accouchée depuis peu, étoit mort. Ce sur le 26, qu'on sit la ceremonie de baptiset dans l'Hôtel du Prince de la Tour & Taxis le jeune Prince de Wittemberg son petit sils.

XIV. Mr. de Glabbeck, issu de la Famille de Flodrop, a reçu des Lettres Patentes de l'Empereur, qui l'élevent à la dignité de Vicomte; Mr. Pacceno a pateillement reçu des Lettres de Noblesse de la Cour de Vienne; & Mr. son sils, qui est l'un des six Sectetaires du Grand Conseil de Brabant, a été fait Chevalier de l'Empire. Deux Bataillons du Regiment de Wutmbrand atrivés ici de Luxembourg, en sont partis pour aller à Mons & à Ath, relever le Regiment de Kônisck, qui s'est mis en marche vers la Boheme. Le 28, il passa de nouveau à Bruxelles un Bataillon & une Compagnie de Grandiers du même Regiment de Wurmbrand, allant encore

148

d'Allemagne à Mons. On apprend d'ailleurs que toutes les Troupes qu'on attendoit tant d'Italie que de divers autres Pays, pour échanger les Garnisons de la plûpart des Places de ces Pays Bas, étoient attivées dans les lieux de leur destination; & qu'aut contraire celles de ces Provinces qui devoient retoutner en Allemagne, étoient en pleine marche pour s'y rendre.

XV. Le premier Janvier la Serenissime Archiduchesse reçut les complimens accoutumés sur le nouvel an des Ministres étrangers & de toutes les personnes les plus qualissées des deux sexes. Un Exprés dépêché de Vienne apporta ce jour là au Prince de la Tour & Taxis le Collier de l'Ordre de la Toison d'or, dont il a été revêtu par l'Empereur: Le Duc d'Aremberg, comme le plus ancien des Chevaliers qui sont ici, doit l'installer, & l'on fait de grands préparatifs pour cette ceremonie.

XVI. On a tenu à la Cour des conferences extraordinaires sur diverses affaires de consequence, & particulierement sur le dessein projetté de faire battre de nouvelles especes de monnoye; on n'a pas oublié dans ces conferences d'y mettre sur le tapis quelques dépêches importantes envoyées de la Cour de Vienne à la Serenissime Archiduchesse; mais comme on ignore le contenu de ces dépêches, on n'est pas non plus informé du résultar que l'on peut avoir pris. La survivance de Controlleur du grand Sceau du Conseil de Brabant a été donnée à Mr. de Bacon, premier Officier de la Secretairie du Comte de Visconti, premier Ministre de Son Alt. Ser.

XVII. Mr. Humme revenu des Indes Orientales, où il a fait les fonctions de Directeur General de la Compagnie d'Ostende, ayant rendu ses Comptes à cette Compagnie, a pris congé pour retourner en

An-

des Princes &c. Février 1732. 149
Angleterre. Le Comte d'Uhlefeld, qui est le plus
jeune fils de la Grande Maîtresse de l'Archiduchesse
Gouvernante devoit aussi partir le 7. pour suivre le
Duc de Lorraine aux Cours de Berlin & de Vienne.

XVIII. On aprend que l'Evêque & Prince de Liege, & les Etats de cette Principauté, se sont ensin chargés solemnellement de la Garantie de la Pragmatique Sanction, sous de certaines conditions qui n'ont pas encore été renduës publiques; & sur la confirmation qu'on reçut que la mortalité étoit grande dans la Flandre Françoise, & en quelques autres lieux parmi les Chevaux & les Bêtes à cornes, on a pris toutes les précautions necessaires, pour empêcher que ce mal ne se communique dans ces Pays-Bas-Autrichiens.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. Maissances. La Princesse de Palestrine est accouchée d'une fille à Rome.

Le 18. Decembre sur les 3. heures du matin la Princesse, Epouse du Prince Hereditaire de la Tour & Taxis, accoucha d'un Prince à Francsort; mais cet ensant est mort quelques jours aprés.

Le 20. la Marquile de Menars mit un fils au monde à Paris.

Madame l'Epouse du Marquis de Carnatvan, fils & heritier du Duc de Shandois, accoucha le 29. à Londres d'un fils, à qui on donna d'abord le titre de Lord Witton.

II. Mariages. Le Marquis de Thibouville con-

La Clef du Cabinet

somma le 10. Decembre à Paris son mariage avec Mademoiselle de la Rochechoiiart.

Le mariage du Margiave Frederic Ernest de Culmbach avec la Princesse de Brunswick-Lunebourg Bevern, dont nous avons parlé le mois passé, sur consommé le 26.

Le jeune Prince de Savoye qui est à la Cour de Vienne, doit, dit on, aller incessamment à Milan pour y épouser la Princesse fille aînée du seu Duc de Massa Carrara. On assure qu'en saveur de ce mariage le Cardinal Cibo, oncle de cette Princesse cedera le Duché de Massa-Carrara au Prince son sur Epoux, qui en portera le nom & les armes.

Il y a encore un mariage conclu à Barlin entre la fille unique de Mr. Creutz, Ministre d'État du Roi de Prusse, & Mr. Hocke, Capitaine dans le Regiment Royal de S. Mr. On assure que cette Demoisselle est un parti de 400, mille risdales.

Un Africain nommé Widah épousa le 18. à Londres dans l'Église de St. Bennet, Mademoiselle Johnson. Ce Maure que l'on dit être un grand Officier dans son Pays, & qui releve même de l'Empereur de Panyan, étoit habillé magnifiquement: Il y eut à l'occasion de ce mariage une grande fête dans une taverne prés de St. Paul; mais aucun des parens de la nouvelle mariée ne s'y trouva, sur ce qu'ils n'avoient pas voulu donner leur consentement

à cette alliance.

III. Mores. Don Joseph de Castro, Arragonois, qui exerçoit à Naples la Charge de grand Officier dans la Secretairie de Guerre, mourut dans cette Ville, sur la fin de Novembre, sort regretté de tous ceux qui connoissoient sa grande capacité & ses autres belles qualités.

La Comtesse de Spada de Terni est morte à Ro-

me âgée de 44. ans.

des Princes, &c. Février 1732.

Mr. de Lagny, Ecuyer de la jeune Reine doiiairiere d'Espagne, revenant de la campagne à Paris le 6. Decembre, fut tué d'un coup de fusil, qui étoit derriere le Carosse, & qui se débanda malheureusement.

Le 10. mourut à Paris Mr. de Chirac, Gouverneur des Pages du Duc d'Orleans: Et le même jour un Particulier, qu'on avoit pris auprés de quelques marchandises de contrebande dans la même Ville, & coupa la gorge avec un rasoir, pour éviter la Sentence de la Justice.

Mr. Jonckheere, Brigadier des Armées des Etats Generaux des Provinces Unies, Colonel d'un Regiment d'Infanterie sur la répattition de la Province d'Utrecht, & Major d'Ipres, est mort depuis quel-

ques jours dans cette derniere Ville.

Mr. de Grieck, premier Huissier de la Cour de Brabant, mourut à Bruxelles le 14. On ne scait pas encore qui lui succedera dans cette Charge, qui est également honorable & lucrative.

Le Comte Sigilmond de Franckenberg, Conseiller & Vicaire General de l'Electeur de Mayence, a terminé sa carriere à Breslau en Sileste dans la 67. année de son âge.

Mr. de Lausiere Trudaine, Officier des Gendarmes & frere de l'Intendant d'Auvergne, est mort de la petite verolle à sa Terre de Montigny, prés de Montereau.

Le Marquis Cesar Callaguini, qui étoit nommé pour aller à Rome en qualité d'Ambassadeur de Ferrare, a payé le tribut à la nature dans cette Ville.

La mort enleva le 26. à Paris Mr. Antoine Houdart de la Mothe, l'un des 40. Membres de l'Academie Françoile, âgé de 59. ans. 'Il s'étoit acquis beaucoup de réputation par ses grands talens pour

Is 2. La Clef du Cabinet

Ja Pocifie, jusques-là qu'on l'apelloit l'Homere de
la France.

Le même jour Mr. d'Orneval, Gentilhomme ordinaire du Roy, mourur subitement pendant qu'il étoit à la Messe idans l'Eglise des Quinze-Vingts.

Mr. Jean des Clermont-Galerande, Chevalier de Malthe, est aussi mort dans la même Ville à l'âge de 22. ans ; de même que Mr. Billard de Lauriere. Conseiller au Grand Conseil, qui a été emporté par une atraque d'apoplexie.

Mr. Greger-Juel, Lieutenant-General des Armées du Roy de Dannemarc, à fini ses jours à Copenhague; ce Seigneur est regreré pour la grande

capacité dans les affaires de la Marine.

Le 4. Janvier mourut à l'âge de 82. ans à La Haye, Mr. Jean Faget, Seigneur de Cralingen, Lieutenant-General des Forces de Leurs Hautes Puissances les Etats Generaux des Provinces Unies, Colonel d'un Regiment de Cavalerie, & Commandant de Gertruydenberg.

Mr. Masquardi Evêque de Vintimille, est mort tout recenment; de même que le Docteur Dowmes, Evêque de Londonderry en Irlande, chacun

dans son Diocese.

FIN.

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Février 1732.

ARTICLE	I. Litterature.		81
	II. Espagne.		98
ARTICLE	III. Italie.		102
ARTICLE	IV. France.		112
ARTICLE	V. Allemagne & Turquie.		124
ARTICLE	VI. Pologne & Nord.		134
ARTICLE	VII. Angleterre, Hollande	Ġ	Pais-
Bas.			139
ARTICLE	VIII. Naissances, Mariages	Ó	Morts.
		_	149



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæfareæ & Catholicæ Majestatis.

AROLUS SEXTUS vente clementia Electus Romanotum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmariæ, Croariæ, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ: Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthia, Carniola, & Wirtenberga; Comes Ty. rolis. Agnolcimus & notum facimus tenore prælentium universis: quod cum Augustæ Majestatis Nostræ Imperialis Clementiæ Noster, Sacrique Imperii fidelis dilectus Andreas Chevalier Bibliopola & Typographus Luxemburgensis demississimè supplicaverit, ut Privilegium impressorium, quod eidem pro libello menstruo, cui titulus: La Clef du Cabinet in idiomate Gallico anno millesimo septingentesimo decimo sexto die decima Februarii ad decennium clementer impertiti sumus, ob lapsum temporis adhuc ad sexennium benignè extendere dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & fingulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliilque Librariam negociationem exercenvibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos libellos per lex annorum spatium ab hodierna die computandum, in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac dirionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo, vel forma, aut sub quovis alio prætextu recudere vel aliò recudendos dare, alibive impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntarem & ablque prænominari Andre & CHEVALIER, ejulve hæredum, exprello & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modo eiusmodi exemplaribus perperam quippe recusis & adductis à Supra memorato CHEVALIER ac eius hæredibus ubicumque sive proprià authoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pæna insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria fingulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestive sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujulcumque statûs, gradûs ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quam sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus & Justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temetè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscripta pæna plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrà subscriptarum, & Sigilli nostri Casarei appressione munitarum. Datum in Civitate nostra Vienna die viges sima Martii, anno millesimo septingentesimo vigesimo septimo, Regnorum nostrorum Romani decimo sexto, Hispanicorum vigesimo quarto, Hungarici & Bohemici verò pariter decimo sexto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cælareæ Majestatis proprium.

P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.

